

Le Pacte Territorial pour l' **INSERTION** ➔

PTI



2013-2014



L'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active constitue un enjeu majeur de cohésion sociale pour le Département de la Dordogne.

Placer les solidarités au cœur de l'action du Département est l'une des priorités du Conseil général de la Dordogne.

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion redistribue les rôles et responsabilités entre les différents acteurs de l'insertion et réaffirme le rôle du Département comme chef de file de l'insertion.

C'est une grande satisfaction de voir que tous les partenaires institutionnels, les partenaires sociaux, les partenaires d'insertion, ont choisi de faire écho, de réfléchir et de travailler pour répondre aux besoins et aux attentes de nos concitoyens les plus fragiles. Tous ensemble mobilisés pour leur devenir.

La concertation mise en oeuvre par les services du Département, pour ce Pacte Territorial pour l'Insertion où nous avons débattu tous ensemble de santé, d'emploi, de formation, de mobilité, de parcours, de remobilisation, d'allocation, de participation des usagers, va permettre la mise en place d'un plan d'action avec 18 actions, assurant aussi une meilleure coordination des actions et dispositifs pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA.

L'année 2013, par la signature du Pacte Territorial d'Insertion, verra se concrétiser ce plan d'action affirmant trois axes stratégiques :

- favoriser et promouvoir l'insertion vers l'emploi,*
- protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie,*
- coordonner et favoriser l'insertion des bénéficiaires.*

Les années 2013 et 2014 verront se concrétiser sa mise en oeuvre afin d'améliorer les dispositifs actuels et favoriser ainsi un retour durable vers l'emploi.

La politique départementale d'insertion est complexe et doit s'intégrer plus largement dans une politique d'accompagnement social et professionnel en lien avec le secteur économique.

C'est donc un défi qui se relève à plusieurs. Et je remercie tous les partenaires de l'avoir relevé et de continuer à le faire malgré les difficultés.

Mireille BORDES
Vice-présidente du Conseil général
Chargée de l'Insertion et
de l'Economie Sociale et Solidaire

Sommaire

Préambule	p 4
La nouvelle architecture des politiques d'insertion	p 5
Le contexte départemental	p 6
- Une situation économique et sociale difficile	p 7
 L'emploi dans les entreprises	
 La demande d'emploi au 31 décembre 2012	
 La Dordogne dans le couloir de pauvreté aquitain	
 Les bénéficiaires du RSA	
 L'offre d'insertion	
Le Pacte Territorial pour l'Insertion	p 16
 La démarche d'élaboration	
 Les partenaires	
- Les enjeux, les objectifs et les axes	
- Les réunions locales et les Assises de l'Insertion	
- La parole des bénéficiaires	
- Les engagements des partenaires	
- Le Plan d'Action	
- Les instances de suivi	
- Les signataires	p 48
Les annexes	p 49
Les engagements des partenaires (textes complets)	
Le questionnaire adressé aux usagers	

Préambule

La loi généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA)

La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion a institué un RSA, qui a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens minima d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et de les aider à l'insertion.

Les constats, tirés des politiques conduites précédemment, des conclusions du Grenelle de l'insertion et des expérimentations du RSA mettent en avant la multiplicité des intervenants et les effets souvent préjudiciables de l'insuffisance ou de l'absence de coordination pour l'usager.

Aussi cette loi propose une refondation de la politique départementale d'insertion suivant une logique de meilleure coordination et de complémentarité entre les partenaires intéressés.

Elle réaffirme ainsi le rôle de chef de file du Conseil Général dans la définition et la conduite de la politique d'insertion, précise qu'il doit adopter un Programme Départemental d'Insertion (PDI) et qu'il conclut pour sa mise en œuvre, avec les parties intéressées « un Pacte Territorial pour l'Insertion » (PTI).

Les politiques d'insertion relevant de la responsabilité des Départements, ceux-ci doivent mobiliser les acteurs de l'insertion, coordonner et animer le dispositif départemental d'insertion.

Programme Départemental d'Insertion et Pacte Territorial pour l'Insertion

L'article L. 263-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) mentionne que : « Le Conseil général délibère avant le 31 mars de chaque année sur l'adoption ou l'adaptation du **Programme Départemental d'Insertion (PDI)**. Celui-ci définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes ».

L'article L. 263-2 du même code affirme que : « Pour la mise en œuvre du PDI, le Département conclut avec les parties intéressées un **Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI)**. Il définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les différents acteurs pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. Le pacte peut faire l'objet de déclinaisons locales dont le Président du Conseil Général détermine le nombre et le ressort ».

Les partenaires du Pacte Territorial pour l'Insertion

« Le pacte peut associer au Département : l'Etat, l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1 du code du travail, les organismes concourant au service public de l'emploi, les maisons de l'emploi ou, à défaut, les personnes morales gestionnaires des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi, les organismes compétents en matière d'insertion sociale, les organismes mentionnés à l'article L. 262-16 du présent code, les organisations syndicales représentatives à l'échelon national, les organismes consulaires intéressés et les collectivités territoriales intéressées, et leurs groupements, ainsi que les associations de lutte contre l'exclusion ».

Le pacte prévoit, en particulier, au titre de la formation professionnelle, le concours de la Région aux politiques territoriales d'insertion.

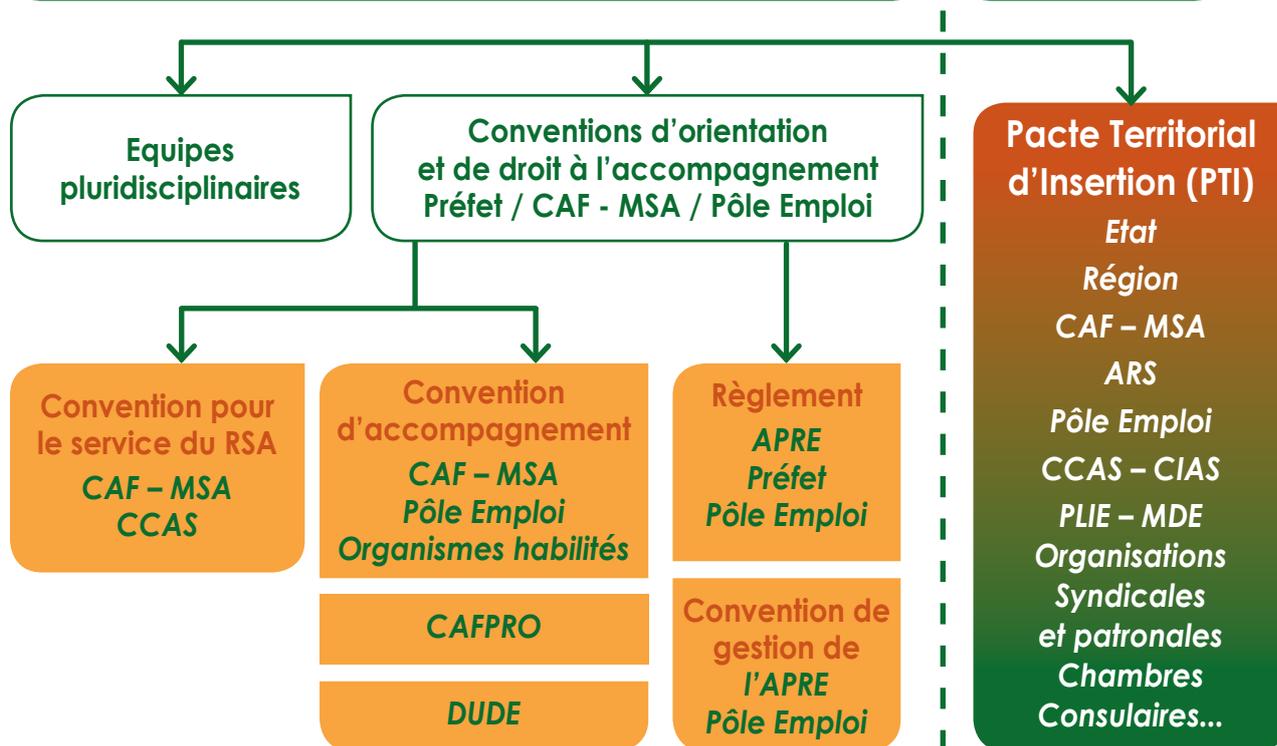
De plus, l'article 1 de la loi prévoit la participation des personnes concernées à la définition, la conduite et l'évaluation des politiques publiques ».

La nouvelle architecture des politiques d'insertion

Le Département met en œuvre le PDI

Programme Départemental d'Insertion (PDI)

2013 - 2014



Le contexte départemental

Nombre d'habitants : 426 607 périgourdins

Superficie : 9 060 km²

Chef-lieu de département : Périgueux

Sous-Préfectures : Bergerac, Nontron, Sarlat

Nombre d'arrondissements : 4

Nombre de cantons : 50

Nombre de communes : 557

Vaste département rural, avec 426 607 habitants (source INSEE décembre 2012), la croissance démographique de la Dordogne est malgré tout dynamique (9,6 % en 10 ans) en grande partie grâce au solde migratoire.

La population périgourdine est vieillissante. En effet, les personnes de 60 ans et plus représentent 31,2 % (25,5 % en Aquitaine) et le département possède le plus faible taux de natalité d'Aquitaine. Le territoire est aussi marqué par un flux migratoire constant des jeunes vers les pôles urbains hors Dordogne.

Les habitants ont un niveau de vie relativement faible : 50 % des ménages déclarent un revenu fiscal annuel inférieur à 16.500 €

Le revenu annuel moyen en Dordogne est de 19.408 € (21.504 € en France)

Indicateurs sociaux du département comparés à l'Aquitaine :

	Dordogne	Aquitaine
Part de la population aquitaine	13 %	100 %
Emploi total	11,7 % (143 992)	1 234 293
Chômage	11,2 %	9,9 %
RSA	35/1000	33/1000
Population des moins de 20 ans	20,6 %	22,7 %
Population des plus de 60 ans	30,1 %	24,6 %
Population rurale isolée	41,3 %	20,1 %

Une situation économique et sociale dégradée

L'économie du département peut être qualifiée de « présenteielle » : le secteur des services représente 72 % du PIB Dordogne.



L'emploi dans les entreprises

En 2011 et 2012, le département de la DORDOGNE a connu une dégradation économique et sociale, marquée par la baisse de l'emploi salarié et une progression de la demande d'emploi. En effet, le quatrième trimestre de 2012 révèle une baisse de l'emploi salarié de - 0,5 %. Quant à la demande d'emploi en Dordogne, elle a augmenté de 8,49 % entre janvier 2012 et janvier 2013.

Sur un an, le département de la Dordogne enregistre au total une perte de près de 1200 emplois. Le taux de chômage de la Dordogne s'élève à 11,2 % ce qui en fait le département d'Aquitaine avec le plus haut taux de chômage (contre 9 % dans les Pyrénées-Atlantiques, 9,9 % dans les Landes, 10,4 % en Gironde et 10,8 % dans le Lot et Garonne). A l'échelon national, il se situe à la 77^{ième} place (sur 96).

Dans le **secteur industriel**, on note une baisse de l'emploi salarié de -1,0% ce qui représente 185 emplois en moins entre décembre 2011 et décembre 2012.

Dans l'industrie, le nombre d'intérimaires baisse de -12,7 % par rapport à 2011 (-154 emplois).

Dans la **construction**, l'emploi salarié fléchit de -3,6 % (-345 emplois).

Le nombre d'intérimaires baisse de -1,4 % (-8 emplois) entre le 4^{ième} trimestre de 2011 et celui de 2012.

Dans le **secteur tertiaire**, on note une baisse de l'emploi de -1,5 % (-614 emplois).

Le nombre d'intérimaires augmente de 7 % (+34 emplois).

Dans le **secteur agricole** : 8 000 établissements dont 2700 employant 6 600 salariés permanents et 18 000 salariés saisonniers ou temporaires représentant au total 8000 ETP.



La demande d'emploi au 31 décembre 2012

L'année 2012 se caractérise par une poursuite de la dégradation du marché du travail observée globalement depuis 2008.

La dégradation est plus forte en Dordogne qu'au niveau régional et national.

Cependant, le différentiel avec la région Aquitaine tend à se réduire et les taux sont désormais très proches. Par contre, un écart de presque 4 points se maintient avec le taux national.

En données cumulées en 2012, les inscriptions à Pôle Emploi progressent de 11,5 %. En revanche, s'agissant des **sorties de Pôle Emploi**, les sorties pour reprise d'emploi sont en baisse de 4,2 %.

Selon les données de décembre 2012, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont les plus touchés par la dégradation avec +18 %. De plus, les hommes (tous âges confondus) avec 11,1 % d'augmentation sont plus touchés que les femmes (+ 6,7 %).

La progression de la demande d'emploi des jeunes reste plus forte que la moyenne (+9,7 %).

On constate que la structure de la demande d'emploi évolue faiblement (toutes catégories) :

- les femmes représentent 53,5 % de la demande d'emploi contre 53,9 % en 2011,
- les jeunes représentent 16,9 % contre 16,8 % en 2011,
- les chômeurs de longue durée 38 % contre 35,7 % en 2011.

1 - Nombre de demandeurs d'emploi ¹

Données brutes	Dordogne	Aquitaine	France
DEFM catégorie A	20 798	165 327	3 207 600
Evolution DEFM Cat A sur 12 mois	+ 8,8 %	+ 9,1 %	+ 10,0 %

L'évolution de la demande d'emploi est plus favorable en Dordogne en 2012 qu'aux niveaux régional et national, mais le différentiel avec le niveau régional tend à se réduire.

2 - La part des jeunes dans la demande d'emploi catégories ABC

	France	AQUITAINE	DORDOGNE
31/12/2011	17 %	16,5 %	16,8 %
31/12/2012	17 %	16,5 %	16,9 %
Evolution sur 12 mois	=	=	+ 0,1 %

La part des jeunes inscrits progresse tout en restant analogue à celles des niveaux national et régional.

3 - La part des femmes dans la demande d'emploi catégories ABC

	France	AQUITAINE	DORDOGNE
31/12/2011	50,8 %	53,7 %	53,9 %
31/12/2012	50,4 %	53,3 %	53,5 %
Evolution sur 12 mois	- 0,4	- 0,4	- 0,4

La part des femmes dans la demande d'emploi en Dordogne reste à un niveau élevé, mais elle diminue dans les mêmes proportions qu'au niveau régional et national.

4- La part des chômeurs de longue durée dans la demande d'emploi catégories ABC

	France	AQUITAINE	DORDOGNE
31/12/2011	37,7 %	34,7 %	35,7 %
31/12/2012	39,2 %	36,9 %	38,0 %
Evolution sur 12 mois	+ 1,5	+ 2,2	+ 2,3

La part des chômeurs de longue durée progresse fortement sur les douze derniers mois. Elle reste inférieure à celle du niveau national mais est supérieure au taux régional.

¹ L'insertion par l'activité économique en Dordogne, Bilan 2012, Plan d'action 2013, Direccte Aquitaine.



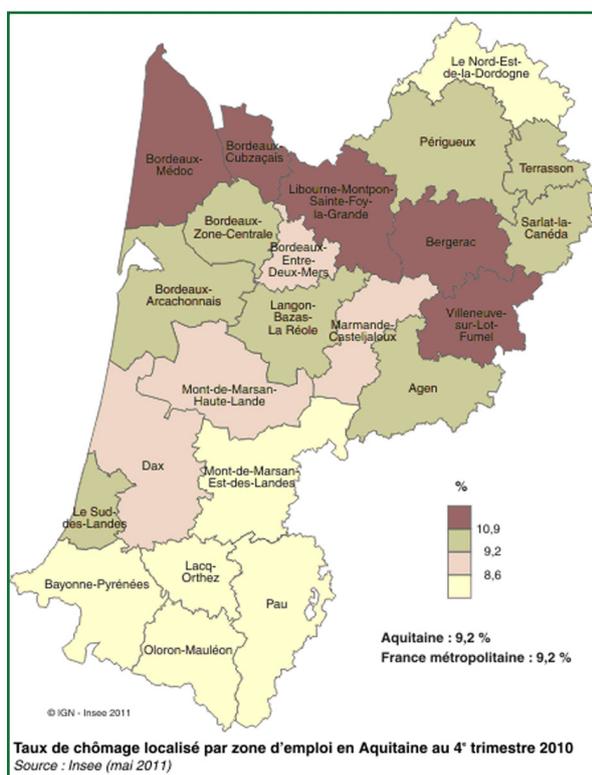
La Dordogne en partie dans le couloir de la pauvreté aquitaine

D'après l'étude 2011 de l'INSEE, « la Dordogne fait partie des vingt départements les plus pauvres ». Cette pauvreté est loin d'être uniforme. La répartition territoriale des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) permet d'en affiner la géographie.

En Aquitaine, un couloir reliant la pointe du Médoc à Agen se particularise par un taux de bénéficiaires du RSA particulièrement élevé. Ils sont nombreux, souvent des familles avec des enfants à charge, dans un territoire reliant la pointe du Médoc à Agen, englobant des secteurs ruraux et d'autres fortement urbanisés et cette zone englobe l'ouest de la Dordogne.

Dans ce large territoire bordant la Garonne et ses affluents, 9,5 % des 570 000 habitants de moins de 65 ans sont couverts par le RSA contre 6,6 % dans le reste de l'Aquitaine. Ce territoire correspond aux cinq zones d'emploi régionales où le taux de chômage fin 2010 est le plus élevé : il dépasse 10,9 % de la population active.

1) Un taux de chômage élevé dans le « couloir » de pauvreté



Dans ce « couloir », 54 % des allocataires du RSA sont des familles avec enfant(s) à charge, alors que dans le reste de l'Aquitaine, la majorité est composée d'isolés ou de couples sans enfant. Parmi les familles, les monoparentales sont majoritaires. Elles représentent 35 % des allocataires du RSA contre seulement 31 % dans le reste de la région.

2) Plus d'un habitant sur dix aidé dans des secteurs ruraux

Dans le « couloir », la pauvreté touche davantage quelques secteurs ruraux. Plus au sud, entre Libourne, le Ribéracois et Bergerac, de part et d'autre des rivières Dordogne, Isle et Dronne, les densités de personnes couvertes sont parmi les plus fortes de la région. Dans cet ensemble de 125 000 habitants de moins de 65 ans, 12 % sont couverts par le RSA.

Dans ces territoires à forte activité agricole, les salariés sont largement majoritaires par rapport aux exploitants. Leur situation économique se détériore. De plus, les emplois saisonniers, faiblement rémunérés, y sont nombreux. Enfin, les citoyens qui viennent s'y installer sont souvent « pauvres ». La majorité des allocataires du RSA de ces territoires ruraux vivent en famille. Ils sont plus âgés qu'ailleurs, la moitié est âgée de plus de 40 ans.

3) Des villes touchées par la pauvreté

Présente dans le monde rural, la pauvreté touche aussi les populations urbaines. Les principales villes de Dordogne font partie des territoires particulièrement concernés par le RSA.

Les quatorze territoires d'étude ayant la plus importante couverture de la population par le RSA sont des villes de plus de 8 000 habitants. Dans chacune d'elles, au moins 13 % des habitants perçoivent le RSA, soit le double du taux régional. Dans les villes de plus de 30 000 habitants, la part des moins de 65 ans couverts par le RSA est deux fois plus importante que dans les communes de moins de 1 000 habitants.

4) Dans toute la région, les villes principales et moyennes sont parmi les territoires les plus concernés par le RSA

Les trois villes de Dordogne de plus de 8 000 habitants ayant la plus forte couverture par le RSA au 31/12/2010 (Sources : Caf, MSA, Insee)			
Département	Villes	Part des moins de 65 ans couverts par le RSA (%)	Nombre d'habitants au 01/01/2012
Dordogne	Bergerac	14,4	28 492
	Périgueux	14,2	30 646
	Coulounieix-Chamiers	13,3	8836

Le marché du travail, la proximité des services, des équipements et des transports, ainsi que la présence de logements à « faible coût », dans le parc HLM et le « parc social de fait » expliquent en partie le grand nombre de « pauvres » en ville.

Près des deux tiers (63 %) des allocataires relèvent du seul « socle » du RSA dans les villes de plus de 8 000 habitants contre 55 % dans le reste de l'Aquitaine. Ce sont surtout les anciens bénéficiaires du RMI (revenu minimum d'insertion) et de l'API (allocation parent isolé) qui habitent ces espaces fortement urbanisés.

Mais une large majorité vit seul, sans conjoint ni enfant. Beaucoup sont des hommes entre 25 et 40 ans.

5) Chômage en Dordogne : la situation s'aggrave

Pôle Emploi observe 15,5 % de hausse du taux de chômage entre décembre 2011 et décembre 2012.

Ainsi, le taux des demandeurs d'emploi de longue durée qui recherchent un emploi depuis au moins 2 ans, qui sont âgés de 50 ans et plus, est de 45 % soit une augmentation de 26 % sur un an. Les jeunes sont aussi fortement frappés par le chômage : le nombre d'inscrits de moins de 25 ans augmente de 15,4 % sur un an.

Un tiers des demandeurs d'emploi de longue durée sont bénéficiaires des minima sociaux, 27 % n'ont pas un niveau de qualification supérieur au Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP).



Les bénéficiaires du RSA

Données quantitatives :

- Au niveau national : la prestation RSA couvre 2,14 millions de foyers résidant en France au 31/12/2012 (1) dont 1,68 millions percevant du RSA socle.

Entre décembre 2011 et décembre 2012, le nombre de bénéficiaires du RSA augmente ainsi de plus de 5 %.

- Au niveau départemental (février 2013) : **11 513 foyers dont 8188 foyers percevant du RSA socle.** On peut noter également que l'évolution du coût total de la prestation a augmenté de 8,16 % entre février 2012 et février 2013 (montant de la facture RSA et des contrats aidés supportés par le Conseil général de la Dordogne).

Sur les Unités Territoriales du Conseil général, répartition du nombre d'allocataires :

PERIGUEUX	2906
BERGERAC	3154
SARLAT	1091
HAUTEFORT	1167
MUSSIDAN	1546
RIBERAC	879
NONTRON	770

→ Une augmentation constante en Dordogne

• Chiffres pour la Dordogne de Mai 2009 à février 2013

+ 45 % de foyers RSA payés par le Conseil Général
soit 2315 foyers supplémentaires

• Février 2013

8 188 foyers percevant le RSA socle + activité
3 325 foyers percevant la prestation RSA activité
Soit 11 513 foyers percevant la prestation RSA

(1) Source RSA conjoncture n°1 - mars 2013 - Caisse d'Allocations Familiales

Caractéristiques :

Une majorité de :

- ▶ Femmes
- ▶ Bénéficiaires âgés de 31 à 50 ans
- ▶ Bénéficiaires qui sont dans le dispositif depuis moins de 3 ans

Les principales difficultés rencontrées :

- Une situation économique qui se dégrade
- Une augmentation accrue de la précarité
- Des difficultés de santé
- Des difficultés de mobilité
- Un isolement important
- Peu ou absence de qualification

→ L'accès à la formation des bénéficiaires du RSA en Aquitaine et en Dordogne. (« Cohorte » 2011)

Les bénéficiaires du RSA représentent 12 % des stagiaires sortis des dispositifs de formation régionaux en 2010. L'enquête 2009 ne permettait d'identifier que les bénéficiaires de minima sociaux sans distinction. Ils représentaient 17 %.

Leur présence est accrue dans le dispositif des actions subventionnées (où ils représentent près d'un stagiaire sur 5) dont un certain nombre sont dédiées aux publics les plus éloignés de l'emploi (Chantiers formation)

Par rapport aux autres stagiaires, les allocataires du RSA se distinguent par un parcours professionnel antérieur plus difficile : Ils sont 34 % à avoir subi une longue période d'inactivité (contre 17 %) et 37 % à avoir travaillé en alternant des périodes de chômage (contre 31 %).

La formation des stagiaires bénéficiaires du RSA est plutôt « professionnalisante » pour 62 % d'entre eux (contre 58 % pour les autres publics). On les retrouve en plus grande proportion dans les secteurs du bâtiment (second œuvre), du nettoyage et de la sécurité, et surtout dans les formations générales de remise à niveau (1 stagiaire au RSA sur 5). A l'inverse, ils sont sous-représentés dans les formations tertiaires et dans les formations d'aide à l'orientation professionnelle.

Le taux d'abandon en cours de formation reste plus élevé chez les bénéficiaires du RSA que les autres publics mais il est en baisse par rapport à l'année précédente (10 % contre 12 %)

En Dordogne

L'accès des bénéficiaires du RSA aux dispositifs régionaux de formation est moins fréquent qu'à l'échelon régional (10 %) du fait d'une moindre présence dans les actions infra-qualifiantes (7 % contre 13 % en Aquitaine).

Les bénéficiaires du RSA formés, originaires de Dordogne, ne se distinguent pas de ceux d'Aquitaine sur les principales caractéristiques socioprofessionnelles à l'exception de l'âge : 26 % de moins de 25 ans contre 10 % en Aquitaine.

En Dordogne, les spécialités de formation les plus prisées par ces bénéficiaires sont : les formations de remise à niveau-Compétences Clés (25 %), le bâtiment (12 %), la production agricole (15 %) et enfin le secteur sanitaire et social – aide à domicile (9 %).

Selon leur déclaration, 26 % des bénéficiaires du RSA périgourdins formés s'y sont dirigés dans le cadre d'une démarche personnelle, ils étaient 53 % un an auparavant. Le rôle de Pôle emploi dans l'orientation vers la formation des bénéficiaires du RSA s'est fortement accru en Dordogne.

Le taux d'abandon en formation a également fortement diminué chez les bénéficiaires du RSA de Dordogne (17 % contre 24 % en 2010). Le taux d'obtention d'une qualification est redevenu comparable à celui d'Aquitaine (47 % contre 48 %) de même que les résultats en termes d'insertion. Dans les 6 mois suivant la sortie, ils sont 48 % à avoir travaillé (47 % en Aquitaine) et 10 % à avoir suivi une autre formation (13 % en Aquitaine).

Six mois après la sortie, leur situation est plus favorable que la moyenne régionale des bénéficiaires du RSA, 39 % sont en emploi (contre 31 %), 4 % sont en formation professionnelle (6 %).

En termes de satisfaction, l'appréciation des bénéficiaires du RSA de Dordogne sur la formation suivie est plus tranchée avec davantage de stagiaires très satisfaits mais également davantage de stagiaires insatisfaits.



L'offre d'insertion

L'offre d'insertion par l'activité économique est relativement importante dans le département mais avec de fortes disparités territoriales.

✓ L'offre d'Insertion par l'Activité Economique

En Dordogne, de nombreuses structures existent visant la (re)mise en activité professionnelle des personnes :

- 20 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

Conformément à l'article L5132-15 du Code du Travail, les ACI ont pour mission « d'assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières ; d'organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable ».

- 6 Associations Intermédiaires (AI)

Aux termes de l'article L5132-7 : « les Associations Intermédiaires ont pour objet l'embauche des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en vue de faciliter leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou de personnes morales. L'association intermédiaire assure l'accueil des personnes ainsi que le suivi et l'accompagnement de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable ».

- 7 Entreprises d'Insertion (EI)

Selon l'article L5132-5 : « les Entreprises d'Insertion concluent des contrats de travail avec des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières ». L'entreprise d'insertion doit allier productivité et accompagnement social.

- 1 Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

Aux termes de l'article L5132-6 : « les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion dont l'activité exclusive consiste à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières concluent avec ces personnes des contrats de mission ».

- 2 Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

Le GEIQ est un groupement d'employeurs. Sa mission est d'organiser des parcours d'insertion et de qualification au bénéfice de publics en difficulté : les jeunes sans qualification, les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du RSA.

- 2 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Les PLIE (agglomération de Périgueux et Haut Périgord), sont « l'expression d'une volonté locale, partagée par différents acteurs d'agir de manière concertée sur un territoire, afin de construire des parcours de retour à l'emploi ».

✓ L'offre d'insertion des partenaires du PTI

✓ *L'offre d'insertion soutenue plus spécifiquement par le Conseil général*

- 20 Ateliers et Chantiers Insertion
- 4 Associations intermédiaires
- 17 Ateliers de remobilisation qui permettent aux personnes très éloignées de l'emploi, de retisser des liens sociaux et d'élaborer un parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- 18 Actions d'Accompagnement dans le cadre du FSE - Conseil général : actions d'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA, opérations de développement de l'offre d'insertion par l'activité économique et par des dispositifs innovants.

✓ *L'offre d'insertion Fonds Social Européen - Conseil général*

Grâce au **Fonds Social Européen**, un plan d'action départemental a été proposé depuis 2008 par le Conseil général, à la fois pour adapter et assurer la réussite des parcours vers l'emploi ainsi que pour développer des actions d'insertion expérimentales, utiles par les débouchés qu'elles pourront offrir, autant aux personnes qu'aux territoires. Des actions maillant le territoire départemental, articulant de nombreuses opérations et initiatives nouvelles ont donc été mises en œuvre :

- actions d'accompagnement renforcé de longue durée vers l'emploi,
- actions pour le soutien à l'activité économique et pour de meilleurs parcours d'insertion,
- actions de type économiques innovantes (Economie Sociale et Solidaire).

Le nouveau programme opérationnel 2014-2020 du Fonds Social Européen devra permettre d'appuyer la mise en œuvre du Pacte Territorial pour l'Insertion et de son Plan d'Action.

✓ *L'offre d'insertion soutenue plus spécifiquement par l'Etat*

Les crédits du fonds départemental d'insertion (FDI) peuvent être mobilisés pour aider au démarrage, au conseil, au développement, à la professionnalisation et, exceptionnellement, à la consolidation de l'activité des structures de l'insertion par l'activité économique.

L'État est également amené à mobiliser des financements en faveur du secteur de l'IAE au titre de la politique de la ville, dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Par ailleurs, il existe des aides annuelles de l'Etat en fonction de la nature de la structure :

- aide à l'accompagnement pour les 20 ateliers chantiers d'insertion (ACI) et les 6 associations intermédiaires (AI),
- financement des contrats aidés (CUI-CAE) utilisés dans les ACI,
- aide aux postes d'insertion pour les 7 entreprises d'insertion (EI) et pour l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI),
- conventions promotion de l'emploi (CPE) avec les 2 Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ).

De plus, des moyens spécifiques sont ouverts dans les quartiers Politique de la ville pour des projets innovants destinés à lever les freins d'accès à l'emploi et accompagner vers et dans l'emploi. Intervient aussi un soutien aux structures d'insertion par l'activité économique et de l'économie sociale et solidaire travaillant sur les quartiers par le biais d'une priorisation sur le fonds départemental d'insertion.

✓ *L'offre d'insertion spécifique de Pôle Emploi*

Plus généralement, on peut la décrire sous deux chapitres :

- l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement,
- la prospection du marché du travail en allant au-devant des entreprises et l'aide aux entreprises dans leurs recrutements.

Cette offre se décline notamment sous deux registres, celui des prestations et celui des aides et mesures.

1 - Les prestations

Les prestations sont mobilisées en fonction des besoins des demandeurs d'emploi, donc du mode de suivi et d'accompagnement défini après le diagnostic initial réalisé lors du premier entretien. Les modes de suivi sont au nombre de trois :

- L'accompagnement renforcé : c'est la modalité la plus soutenue de l'offre de service
- L'accompagnement guidé pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'avoir un appui régulier dans leur recherche d'emploi
- Le suivi et l'appui à la recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi proches du marché du travail et autonomes dans leur recherche

Quel que soit le mode de suivi et d'accompagnement, le demandeur d'emploi bénéficie d'un conseiller référent.

2 - Les aides et mesures

Pour l'essentiel :

- A) des aides à la mobilité
- B) des aides à l'embauche
- C) des aides au développement des compétences

✓ L'offre d'insertion aidée plus spécifiquement par la Région

La Région Aquitaine soutient les acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) depuis 13 ans. L'intervention régionale est prioritairement orientée vers le renforcement des organisations et des moyens de production ainsi que la professionnalisation des salariés en parcours d'insertion, l'objectif étant de développer leur accès à l'emploi durable.

Le Plan d'Appui Régional à l'Insertion Economique (PARIE) a été élaboré en complémentarité des actions menées par l'Etat et les Conseils Généraux en Aquitaine.

Le Plan d'Appui s'articule autour de 7 axes :

- Soutenir l'investissement et la structuration économique des acteurs de l'IAE à chaque étape de leur vie,
- Encourager la créativité, l'innovation et les démarches prospectives,
- Développer les démarches mutualisées,
- Relever l'objectif de professionnalisation,
- Développer le lien avec les entreprises,
- Développer une commande publique socioresponsable,
- Promouvoir et valoriser le secteur de l'IAE.

En outre, la Région Aquitaine a orienté certains de ses dispositifs de formation professionnelle vers les publics demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion au travers de sa politique « Nouvelles Chances » : Chantier Formation Qualification « Nouvelle Chance ».

La totalité de l'offre d'insertion sociale, socioprofessionnelle et par l'activité économique, atteint ainsi un dimensionnement permettant de couvrir une part importante des publics en insertion, avec une articulation relativement satisfaisante notamment sur quelques bassins de vie comme l'agglomération de Périgueux ou sur la vallée de l'Isle.

Pour autant, son développement s'est davantage fait dans une logique d'addition que de reconfiguration ou de complémentarité et sans nécessairement découler d'une réflexion sur l'équilibre de l'offre sur chacun des territoires. De plus, les activités proposées relèvent d'une petite gamme de secteurs d'activité : maraichage, second œuvre bâtiment, « recycleries », décoration...

En conséquence :

- l'offre s'accompagne d'une moindre lisibilité, notamment pour les actions d'insertion professionnelle,
- un certain déséquilibre de la palette d'offre persiste à l'échelle des territoires,
- il existe également un déséquilibre territorial d'implantation des Structures d'Insertion avec une difficulté à trouver des porteurs de projets dans les zones dépourvues d'action.

Il paraît donc nécessaire, pour mieux répondre aux besoins des publics et des territoires, d'assurer une meilleure complémentarité et coordination des dispositifs et des actions d'insertion sur l'ensemble du Département.

Le Pacte Territorial pour l'Insertion



La démarche d'élaboration

Elaborer le PTI, c'est réussir à rassembler et fédérer tous les acteurs de l'insertion autour de réflexions sur des dispositifs et des actions concrètes à coordonner et à articuler. Tel est l'objet précis du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) défini par la loi du 8 décembre 2008.

Il convenait donc, suite à l'adoption du Programme Départemental d'Insertion (PDI) fixant le projet politique du Conseil général, de poursuivre ce travail de mobilisation avec les partenaires pour faire en sorte que chacun d'entre eux puisse s'engager formellement et concrètement dans des actions d'insertion tant à l'échelle départementale qu'infra-départementale.

La méthodologie d'élaboration du PTI a reposé en grande partie sur l'organisation de rencontres territoriales et d'Assises départementales de l'Insertion.

Cette démarche d'élaboration participative, garantissant la prise en compte de l'avis des usagers, des professionnels et des différents partenaires a servi de socle à l'élaboration du PTI et a permis de faire émerger des propositions sur les thématiques de la formation, l'information, l'accès à l'emploi, la mobilité, ainsi que sur la santé, et de rendre plus visible la politique d'insertion. Afin de formaliser et signer le Pacte Territorial pour l'Insertion, le processus préparatoire initié par le Conseil général s'est articulé en deux temps.

1 - Installation du Comité de Pilotage du Pacte Territorial pour l'Insertion le 09 janvier 2012 avec les partenaires associés qui a défini les axes prioritaires, validé la démarche et fixé le calendrier et qui a été suivi de plusieurs comités techniques.

2 - Dans un deuxième temps, au premier semestre 2012, ont été déclinées 7 réunions de Pactes locaux, à l'échelle des Unités Territoriales, pilotées par 1 conseiller général et co-animées par un Responsable d'Unité Territoriale et un partenaire. Ces réunions ont permis d'apporter des éléments de diagnostic locaux et des réponses aux axes stratégiques identifiés avec l'ensemble des acteurs impliqués.

3 - Un groupe de travail spécifique « usagers » a également été mis en place en parallèle. Il a eu la charge de rédiger un questionnaire, de solliciter les partenaires dans le champ de l'insertion pour mobiliser les usagers présents sur leurs actions, afin de recueillir leur avis sur les étapes des dispositifs et leurs propositions.

Toutes ces rencontres se sont clôturées par des Assises départementales de l'Insertion (26 novembre 2012) permettant de mettre en discussion et en cohérence l'ensemble des réflexions et des propositions, ainsi que de prioriser des actions.

Ces Assises de l'insertion ont permis l'élaboration d'un plan d'action contenant 18 propositions d'actions inscrites dans le PTI.

Cette démarche d'élaboration est finalisée par la signature du Pacte Territorial pour l'Insertion, et de son plan d'action et, selon les besoins, la déclinaison possible en Pactes locaux sur certaines thématiques spécifiques.

Ce Pacte Territorial pour l'Insertion comprend l'ensemble des engagements des partenaires et la mise en œuvre d'un Plan d'Action Partenarial qui sera effective à partir de 2013. Le suivi et l'évaluation seront assurés par le Comité de Pilotage départemental.

Le PTI est évolutif, tant dans son contenu que dans le partenariat tissé.



Les principaux partenaires

✓ **Partenaires associés dans le PTI**

Le Conseil Général
Le Conseil Régional
L'Etat (Direccte et DDCSPP),
Pôle Emploi
La Caisse d'Allocations Familiales
La Mutualité Sociale Agricole
L'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale
L'Agence Régionale de Santé
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie

✓ **Acteurs impliqués dans les Pactes Locaux pour l'Insertion**

- ▶ Acteurs économiques et sociaux : structures de l'Insertion par l'Activité Economique et réseaux, Missions Locales, partenaires sociaux, entreprises, Chambres consulaires, Espaces Economie Emploi, Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi...
- ▶ Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire : associations, coopératives...
- ▶ Collectivités territoriales
- ▶ Usagers

Enjeux, objectifs et axes stratégiques

De forts enjeux motivent ce Pacte qui veut permettre par son élaboration et ses engagements de :

- Développer une approche plus globale et plus transversale de la lutte contre l'exclusion
- Créer de nouvelles passerelles avec les partenaires économiques, sociaux, culturels...
- Rendre la politique d'insertion plus lisible pour les usagers et les citoyens

L'objet du PTI est d'organiser la convergence des interventions des différents acteurs, financeurs ou opérateurs, afin de faciliter et fluidifier les parcours des personnes en insertion.

Le Pacte Territorial pour l'Insertion associe l'ensemble des partenaires incontournables du Conseil général pour la conduite de sa politique départementale d'insertion.

Les objectifs principaux définis étaient d'arrêter des orientations stratégiques partagées, d'organiser la mise en œuvre opérationnelle entre les acteurs de terrain et d'adapter ou de développer des actions au bénéfice des publics.

Ce premier PTI Dordogne constitue « le volet engagement » de cette coopération et fixe pour le territoire et selon leur domaine de compétences, le plan d'action et les moyens à mettre en œuvre pour assurer la réussite des dispositifs d'insertion. Il repose sur trois axes stratégiques définis par les partenaires :

- **Favoriser et promouvoir l'insertion vers l'emploi**
- **Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie**
- **Coordonner et favoriser l'insertion des bénéficiaires**

Cette démultiplication des outils dédiés à la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion, actée institutionnellement dans le Pacte territorial pour l'Insertion, traduite, et déclinée possiblement dans les Pactes locaux veut impulser une dynamique collective où le slogan « **l'insertion est l'affaire de tous** » pourra devenir une réalité tangible.

La parole des bénéficiaires

La participation des usagers aux politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion constitue un réel atout pour questionner, innover et ajuster les réponses aux besoins des personnes. Il était donc essentiel de recueillir leurs avis, paroles par le biais d'un questionnaire dont l'objectif était d'approfondir le vécu et les perceptions du dispositif RSA par les allocataires eux-mêmes. Il s'agissait également d'obtenir leur avis sur les actions d'insertion suivies ainsi que sur les modalités d'accompagnement.

Méthodologie de l'enquête

Un questionnaire comprenant 16 questions a été construit et diffusé auprès de 250 bénéficiaires percevant du RSA et orientés soit vers le Conseil général soit vers Pôle emploi. Il a été transmis en mai 2012 par le biais de nos partenaires institutionnels, associatifs et professionnels du Conseil général. 179 réponses ont été réceptionnées dans les délais impartis puis analysées (71,6 %).

Le questionnaire diffusé portait sur les attentes, la perception du dispositif RSA, l'accompagnement, les difficultés rencontrées, les actions d'insertion, les améliorations attendues.

Les usagers ayant répondu au questionnaire sont majoritairement des personnes seules (à 73 %), des femmes (à 57 %), sans ou avec un seul enfant (à 59 %) connaissant des situations d'hébergement instables (à 26 %).

« Le RSA, une allocation qui ne permet que la survie et que l'on espère que temporaire »

« Le RSA, c'est la survie au jour le jour »

Les résultats

L'entrée dans le dispositif RSA paraît d'un accès assez simple pour la majorité mais le dispositif RSA lui-même reste complexe. L'information sur le RSA semble tout de même insuffisante et/ou incompréhensible avec l'obligation de produire de nombreux documents justificatifs. La principale attente, en plus du versement de l'allocation, est de bénéficier d'un accompagnement.

« Les droits qui changent par rapport aux déclarations trimestrielles de ressources, difficile de faire un budget »

Les bénéficiaires ont bien identifié la personne qui les accompagne et savent qu'ils ont un Contrat d'Engagements Réciproques ou un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi qui concerne majoritairement l'emploi, la formation, l'autonomie sociale, la santé et la mobilité.

Majoritairement, les bénéficiaires considèrent que les actions d'insertion leur apportent de multiples satisfactions : elles sont une étape vers l'emploi, elles permettent une socialisation, la résolution de problème mais également une augmentation des ressources ou produisent d'autres effets tels que : l'espérance, la confiance en soi, l'écoute.

« Je suis très satisfait de l'accompagnement vers l'emploi qui m'a été proposé avec le contrat aidé ; il m'a permis de travailler, de reprendre confiance en moi et de me faire une expérience »

Malgré tout, ces actions d'insertion ont généré des insatisfactions dans la mesure où elles n'ont pas apporté de vrais débouchés, ou elles étaient trop courtes ou trop éloignées géographiquement voire trop physiques, ou ayant pu occasionner la perte de l'allocation RSA ou pouvant induire un coût trop important.

Globalement, l'accueil, l'écoute, la disponibilité et l'accompagnement sont considérés comme les points forts du dispositif RSA et des actions d'insertion. Les démarches administratives, les

justificatifs à fournir, les délais, les suspensions et les contrôles en constituent les points négatifs. Ainsi, les bénéficiaires formulent plusieurs propositions d'amélioration. Pour l'allocation, ils souhaitent une augmentation, des calculs plus transparents et moins de fluctuation dans son montant. Concernant les actions d'insertion, ils les souhaitent plus nombreuses, plus diversifiées avec un réel débouché vers l'emploi durable et ils émettent le souhait de disposer de davantage d'informations sur leur contenu.

En outre, ils prônent une simplification des démarches administratives et un assouplissement des critères d'octroi concernant les aides individuelles. Celles-ci mériteraient, à leurs yeux, d'être plus conséquentes pour résoudre les difficultés liées à la mobilité, au coût d'un déménagement et à ceux d'une formation.

Enfin, concernant les modalités d'accompagnement, ils attendent un accompagnement non virtuel, qui soit personnalisé et « efficace », plus long et plus régulier.

« Bonne idée de demander l'avis des bénéficiaires »

Les réunions locales et les Assises

Les rencontres territoriales, qui ont été appelées Pactes Locaux pour l'Insertion, avaient pour objectifs de concrétiser la démarche partenariale, de partager l'état des lieux et le diagnostic, en forces et faiblesses, besoins et offres, et de mutualiser les pistes ainsi que les propositions d'actions. Les Assises départementales de l'Insertion le 26 novembre 2012 ont clôturé cette démarche.

Dans le cadre de ces 7 réunions locales sur Mussidan, Nontron, Ribérac, Périgueux, Bergerac, Hautefort et Sarlat, auxquelles ont participé 350 personnes et qui se sont déroulées durant le premier semestre 2012, de nombreuses interventions ont souligné les besoins en termes : de santé, de mobilité, de formation, d'accès aux droits et à l'emploi, de territorialité, de services publics...

Il a été constaté que l'offre d'insertion est conséquente mais parfois insuffisante sur certaines zones dépourvues de structures ou d'actions et assez peu diversifiées en termes d'activités supports. Il y a donc besoin de rééquilibrer l'offre et de l'adapter aux publics et aux territoires.

Sur le vaste département rural de la Dordogne, les acteurs ont relevé la nécessité de réintroduire de la territorialité et donc de réfléchir en offre de service territorialisée. De même, la Dordogne étant limitrophe de 6 départements et de 3 régions, il serait nécessaire de mener une réflexion sur le dépassement des « frontières » et de conduire un travail de coopération avec les collectivités des territoires voisins.

Les participants ont identifié les **problématiques récurrentes** ce qui a conduit à définir des pistes et les conditions de réussite du PTI et de proposer, lors des Assises, les 18 actions prioritaires à inscrire dans ce premier Pacte Territorial pour l'Insertion.

Sur l'emploi et la formation

Pour faire face à la montée du chômage en Dordogne et au contexte économique difficile, la création d'entreprise (artisanale, commerciale ou agricole) et la formation représentent des vecteurs importants d'insertion vers l'emploi pour les bénéficiaires du RSA.

La création d'activité se substitue souvent à l'emploi manquant. Or, il existe de nombreuses actions d'accompagnement à la création d'entreprises non coordonnées et dans lesquelles les publics ou les acteurs de l'insertion ont de la difficulté à se repérer et à s'y inscrire. De plus, le statut d'auto entrepreneur qui est très facilement accessible, en particulier pour les bénéficiaires du RSA, ne propose pas de formation en amont ou pendant l'activité ce qui insécurise ces « micro créations ».

De même, face aux difficultés de l'agriculture et des agriculteurs, il a été souligné le besoin de participer à la réflexion sur la sauvegarde du secteur agricole et d'accompagner techniquement les agriculteurs en difficulté.

Moins de 20 % des contrats d'insertion des bénéficiaires du RSA portent sur la formation professionnelle. Bon nombre de bénéficiaires en difficulté d'insertion portent une appréciation négative sur la formation, à la fois sur son efficacité et sur leur propre capacité à reprendre un parcours.

L'expérience des Chantiers Formation Qualification « Nouvelles Chances » du Conseil Régional et de certaines Actions de Formation Conventionnées de Pôle Emploi montrent que l'aménagement des modalités pédagogiques peuvent accroître l'attractivité des actions de formation auprès des publics les plus en difficulté (contenu moins axé sur les savoirs académiques, durées et rythmes adaptés, etc).

Sur la santé et la mobilité

Les difficultés de santé des personnes au RSA sont en constante augmentation, en particulier un accroissement des fragilités psychologiques. Les acteurs ont rappelé que la problématique santé est à travailler en transversalité avec la notion d'offre globale : accès aux droits et aux soins, information, prévention, santé mentale, addictions, résistance physique, etc... et qu'il fallait favoriser l'intervention et la coordination avec des spécialistes de la santé (prévention, soins, suivis...) et le travail en réseau.

Les difficultés de mobilité sont également une caractéristique récurrente sur le département. Or ce sont les publics en insertion qui subissent les plus fortes contraintes de mobilité alors qu'ils disposent des plus faibles ressources notamment financières. La possession du permis de conduire et d'un véhicule est devenue une nécessité dans une perspective d'insertion et sont souvent des critères de sélection des candidats à un emploi.

Les participants ont noté qu'il fallait affirmer la mobilité comme une priorité surtout quand les services publics s'éloignent. Ils proposent de travailler les différents aspects de la mobilité qu'elle soit psychologique ou matérielle, de recenser les services existants, de proposer des outils de communication adaptés et de réfléchir à un outil « plateforme mobilité » qui mettra en cohérence l'ensemble de l'offre de service mobilité.

La coordination et l'amélioration des parcours d'insertion

Il a été fait remarquer que des dynamiques partenariales existent mais qu'elles mériteraient d'être renforcées. De même, la communication est jugée insuffisante auprès des publics et des acteurs et les dispositifs RSA ou d'insertion semblent peu lisibles et complexes à de nombreuses personnes. Ainsi, les modes opératoires gagneraient à être harmonisés et les actions à être plus ou mieux coordonnées. Il a été noté que le secteur économique était peu impliqué dans les dispositifs d'insertion professionnelle.

Les acteurs participants aux réunions locales et aux Assises départementales de l'Insertion ont donc proposé qu'une animation et un suivi général des actions puissent être développés. Pour assurer une lisibilité, un partage de l'information et de la communication paraît nécessaire ainsi qu'un travail sur des modes et des outils de communication plus accessibles, compréhensibles et adaptés en particulier pour les publics en difficulté.

Enfin, il a été préconisé d'associer à part entière les bénéficiaires à l'évaluation et donc à l'amélioration des dispositifs et aux politiques d'insertion.

LES ENGAGEMENTS des PARTENAIRES

Le CONSEIL GENERAL de la Dordogne,

au titre de ses missions obligatoires ou volontaires de solidarité et d'action sociale de proximité avec le Revenu de Solidarité Active (RSA) et l'insertion des bénéficiaires du RSA mais également ses différentes missions sur le logement, le handicap, l'action sociale, la Protection Maternelle et Infantile, la Politique de la Ville, l'Economie Sociale et Solidaire et les MASP (Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé).

Le Pacte Territorial s'inscrit en adéquation avec ses orientations stratégiques pour faire évoluer ses moyens d'intervention et équilibrer l'offre d'insertion visant à améliorer les dispositifs et actions au service des parcours d'insertion, à renforcer l'insertion socioprofessionnelle et l'accès à l'emploi, à renforcer la solidarité et à travailler sur les fragilités, ainsi qu'à améliorer le pilotage, l'animation et l'évaluation des actions d'insertion.

L'ETAT

Plus particulièrement :

L'Unité Territoriale de la Dordogne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Unité Territoriale 24 de la Direccte Aquitaine), au titre de ses compétences en matière d'emploi et de développement des compétences, notamment de pilotage de l'offre d'insertion par l'activité économique et d'animation du service public de l'emploi.

Le Pacte Territorial s'inscrit en adéquation avec les orientations stratégiques de la Direccte Aquitaine visant à faciliter l'accès et le retour à l'emploi, à accompagner les mutations économiques et le développement de l'emploi et à améliorer la qualité de l'emploi et des relations de travail.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), au titre de sa compétence en matière de mise en œuvre des politiques de cohésion sociale de l'État.

Le Pacte Territorial s'inscrit en adéquation avec les orientations stratégiques et les programmes de la DDCSPP relatives à la lutte contre les exclusions et les discriminations, notamment en matière de fonction sociale du logement, de politique de la ville, de protection des populations vulnérables et de soutien à la vie associative visant à lever les freins à l'emploi, à favoriser l'accès à l'emploi et à accompagner vers et dans l'emploi.

La REGION Aquitaine,

au titre de ses compétences en matière de formation professionnelle continue, de développement économique et emploi et de soutien volontariste en faveur des Structures d'Insertion par l'Activité Economique et de l'Economie Sociale et Solidaire.

Le Pacte Territorial poursuit notamment des objectifs d'amélioration de l'adéquation de l'offre régionale de formation aux besoins des territoires, des publics de l'insertion et des employeurs, et de meilleur accès à celle-ci par les publics concernés. Il s'agit plus particulièrement de donner aux aquitains les moyens d'une orientation choisie, de développer l'accès à la formation pour tous et de répondre aux besoins de l'économie et des territoires.

PÔLE EMPLOI,

au titre des responsabilités qui lui ont été confiées par la loi RSA en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, et en sa qualité d'opérateur public chargé de l'orientation professionnelle des demandeurs d'emploi et de la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les employeurs. Plus particulièrement l'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi, le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés, l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement, la prospection du marché du travail en allant au-devant des entreprises, l'aide aux entreprises dans leurs recrutements.

Le pacte territorial poursuit notamment un objectif de meilleure mobilisation de l'offre de prestations et de formation de Pôle emploi à destination des bénéficiaires du RSA, à assurer un accès aux différents services par une organisation compréhensible et adaptée aux besoins des clients, à garantir une relation personnalisée et efficace pour un service de qualité et à répondre aux besoins par une gamme de services complète et adaptée, du premier contact au suivi dans l'emploi.

L'AGENCE REGIONALE de SANTE (ARS),

au titre de ses compétences en matière de santé publique et d'organisation de l'offre de soins.

Le pacte territorial s'inscrit dans la logique poursuivie par l'ARS en matière de renforcement de l'ancrage territorial des politiques de santé et de lutte contre les inégalités de santé sur le territoire.

La CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE de la Dordogne (CPAM),

au titre de ses compétences en matière de santé publique et d'action sanitaire et sociale et plus particulièrement la garantie de l'accès aux soins des assurés et la réduction des inégalités de santé.

Le pacte territorial poursuit notamment les orientations visant à favoriser l'accès aux droits et aux soins des populations les plus fragiles et à intégrer la lutte contre les inégalités de santé dans les programmes de prévention.

La MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA),

au titre de ses compétences en matière de politique d'action sociale agricole et de gestion de la protection sociale légale en direction des exploitants et salariés du secteur agricole, ainsi que de référencement social des bénéficiaires du RSA non salariés du secteur agricole.

Le pacte territorial poursuit notamment des objectifs de meilleure appréhension des besoins dans le cadre d'une politique d'Action Sanitaire et Sociale et d'emploi et compétences du secteur agricole ainsi que d'amélioration de la cohérence globale de l'offre d'accompagnement vers et dans l'emploi pouvant être mobilisée dans ce secteur d'activité.

La CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF),

dans le cadre de ses compétences relevant des missions générales de la CAF :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations enfants - parents.
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale, et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Et au regard de ses compétences en matière d'action sociale familiale et de gestion de l'allocation RSA.

Le pacte territorial s'attache notamment à améliorer la qualité de l'accueil et de l'information apportée aux nouveaux entrants dans le dispositif RSA sur les droits et devoirs associés à la perception de l'allocation RSA, à assurer le versement du RSA, à accompagner les bénéficiaires les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale, à accompagner le parcours d'insertion sociale pour faciliter le retour ou le maintien dans l'emploi des personnes et des familles monoparentales ayant des jeunes enfants à charge.

L'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS),
au regard de ses compétences en matière d'action sociale.

Le pacte territorial s'inscrit en adéquation avec les orientations des collectivités territoriales relatives à la lutte contre les exclusions, notamment en matière de logement, de politique de la ville, de protection des populations vulnérables.

L'ensemble de ces partenaires s'engage, dans le cadre de leurs champs de compétence et de leurs stratégies d'intervention respectifs, à coordonner leur action en faveur de l'insertion des plus fragiles sur les trois grands axes définis :

- ✓ Favoriser et promouvoir l'insertion vers l'emploi
- ✓ Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie
- ✓ Coordonner et favoriser l'insertion des bénéficiaires

LE PLAN D'ACTION



AXE 1 : Favoriser et promouvoir l'insertion vers l'emploi

A - Accompagner l'accès à l'emploi et la création d'entreprise

- 1.1 Coordonner les dispositifs d'accompagnement à l'emploi
- 1.2 Référencer les informations sur les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise
- 1.3 Informer et former sur la création d'entreprise
- 1.4 Sécuriser la création et l'installation des auto-entrepreneurs

B - Développer l'accès des bénéficiaires du RSA à la formation professionnelle

- 1.5 Développer une culture de la formation professionnelle
- 1.6 Améliorer la construction des parcours de formation en développant les relations entre acteurs
- 1.7 Adapter l'offre de formation et sécuriser les parcours

AXE 2 : Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie

A - Améliorer la prise en compte des problèmes de santé

- 2.1 Créer et mettre en œuvre un comité de coordination départemental d'insertion par la santé
- 2.2 Développer l'accès aux bilans de santé en coordonnant et en organisant les programmations
- 2.3 Favoriser la formation des intervenants sociaux à l'évaluation des problématiques psychologiques

B - Permettre la mobilité des personnes

- 2.4 Identifier l'offre territoriale
- 2.5 Formaliser l'offre par des outils de communication variés
- 2.6 Développer une offre coordonnée des services et des outils de mobilité

AXE 3 : Coordonner et favoriser l'insertion des bénéficiaires

A - Améliorer les dispositifs par l'information et la communication

- 3.1 Expérimenter des nouveaux modes de communication
- 3.2 Unifier et clarifier les procédures
- 3.3 Mettre en place une coordination départementale

B - Mieux faire connaître et rendre lisible les actions d'insertion

- 3.4 Mettre en place une communication départementale
- 3.5 Associer les usagers à l'évaluation des dispositifs



**Favoriser et promouvoir
l'insertion vers l'emploi**

A - Accompagner l'accès à l'emploi et à la création d'entreprise

1-1	FICHE ACTION 1-1
Action	Coordonner les dispositifs d'accompagnement à l'emploi
Descriptif	Mise en place d'un travail de recensement et d'articulation des dispositifs d'accompagnement à l'emploi pour les bénéficiaires du R.S.A.
Calendrier	2013 – 2014
Publics cibles	Institutions ayant des missions d'accompagnement et organismes opérateurs
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Agir en complémentarité d'action - Faciliter et mieux organiser les parcours des bénéficiaires - Expérimenter de nouvelles pratiques d'accompagnements et d'action
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Clarifier les compétences ou le périmètre de chacun - Recenser les actions et dispositifs existants - Articuler et coordonner les actions sur les territoires (travail à réaliser avec les différents partenaires concernés)
Pilotage	Etat (Direccte)
Co-Pilotage	Pôle Emploi - Conseil Général
Partenaires et acteurs concernés	PLIE - Missions Locales – CAP Emploi – Structures d'Insertion par l'Activité Economique
Résultats attendus	Amélioration qualitative et quantitative de la construction des parcours des bénéficiaires du RSA
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Document de recensement - Nombre de partenaires engagés - Nombre d'actions mises en lien

1-2	FICHE ACTION 1-2
Action Descriptif Calendrier	<p style="text-align: center;">Référencer les informations sur les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise</p> <p>Création d'un outil spécifique (exemple : pages spécifiques sur le site internet du Conseil général)</p> <p>Courant 2014</p>
Publics cibles	Bénéficiaires du R.S.A ayant un projet de création
Objectifs	<p>Réaliser un outil commun d'information global, partagé, opérationnel</p> <p>Permettre aux bénéficiaires de mieux se repérer, de s'informer et d'organiser leurs projets dans le domaine de la création d'entreprise</p>
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les référentiels existants - Synthétiser et rendre accessible ces référentiels (travail à réaliser avec les différents partenaires concernés)
Pilotage	Conseil Général
Co-Pilotage	Pôle Emploi - Direccte
Partenaires et acteurs concernés	<p>Services : insertion, économie, communication et informatique du Conseil Général, les chambres consulaires (CCI, des métiers, agriculture), Pôle Emploi et associations d'accompagnement à la création</p> <p>Maisons de l'Emploi, Espaces Economie Emploi, MSA</p>
Résultats attendus	Amélioration de l'information pour permettre à un plus grand nombre de bénéficiaires du RSA, une meilleure concrétisation de leurs projets
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contacts - Retour des organismes indiquant si la prise de contact est issue de la consultation du ou des sites - Enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires

1-3	FICHE ACTION 1-3
Action Descriptif Calendrier	<p style="text-align: center;"><i>Informier et former sur la création d'entreprise</i></p> <p>Mise en place d'une information et de formations, à destination des référents d'insertion et conseillers Pôle Emploi, pour leur permettre de mieux guider les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion</p> <p>2013 - 2014</p>
Publics cibles	Référents insertion et conseillers socioprofessionnels Pôle Emploi dédiés RSA Accompagnateurs socioprofessionnels des structures d'insertion.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser les connaissances des référents d'insertion dans le domaine de la création d'entreprise - Proposer un accompagnement plus opérationnel des bénéficiaires par les référents d'insertion et ceux de Pôle Emploi, en optimisant les connaissances de ceux-ci dans le domaine de la création d'entreprise - Organiser une veille pour l'actualisation des connaissances
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Outils et module(s) de formation à déterminer (cahier des charges à réaliser en lien avec les partenaires compétents : chambres consulaires...) - Désignation d'un correspondant chargé d'organiser la diffusion et l'actualisation de l'information
Pilotage	Conseil général
Co-Pilotage Partenaires et acteurs concernés	Pôle Emploi –Chambre des Métiers, CCI – Chambre d'Agriculture Maisons de l'Emploi - Direccte
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure lisibilité des outils d'accompagnement de la création d'entreprise - Renforcement des compétences des référents d'insertion et des conseillers de Pôle emploi - Accompagnement plus efficient des bénéficiaires dans les différentes étapes de leur parcours
Indicateurs d'évaluation	Enquête de satisfaction auprès des référents d'insertion et des conseillers Pôle Emploi Nombre de référents et de conseillers inscrits aux formations

1-4	FICHE ACTION 1-4
Action	Sécuriser la création et l'installation des auto-entrepreneurs
Descriptif	Permettre aux futurs auto-entrepreneurs d'acquérir les connaissances et les compétences minimales nécessaires pour sécuriser leur projet
Calendrier	2013 - 2014
Publics cibles	Auto-entrepreneurs allocataires du RSA
Objectif	Améliorer les connaissances et les compétences des auto-entrepreneurs en développant un savoir-faire et un savoir-être
Modalités de mise en œuvre	Mise en place de modules : <ul style="list-style-type: none"> - En amont de la création de l'auto-entreprise - En qualité d'auto-entrepreneur
Pilotage	Conseil général
Co-Pilotage Partenaires et acteurs concernés	Pôle Emploi – Direccte ADIE – CSDL Chambres consulaires Associations d'accompagnement à la création
Résultats attendus	Sécurisation du projet, autonomie de l'auto-entrepreneur, viabilité de l'activité et/ou réorientation Sortie du dispositif RSA
Indicateurs d'évaluation	Evolution du chiffre d'affaires Nombre de sorties positives des bénéficiaires en tant qu'auto-entrepreneurs et ou réorientés Enquête de satisfaction auprès des auto-entrepreneurs

B - Développer l'accès des bénéficiaires du RSA à la formation professionnelle

1-5	FICHE ACTION 1-5
Action Descriptif Calendrier	<p style="text-align: center;">Développer une culture de la Formation Professionnelle</p> <p>Organiser, pour les accompagnateurs insertion, des séances de sensibilisation sur le champ de la Formation Professionnelle Continue pour Demandeurs d'Emploi bénéficiaires du RSA</p> <p>Premier trimestre de chaque année</p>
Publics cibles	Accompagnateurs insertion des publics bénéficiaires du RSA
Objectif	Développer, chez les personnes en charge de l'accompagnement des bénéficiaires, la connaissance du secteur de la Formation Professionnelle, de son offre par secteur d'activité, de la relation entre formation et emploi afin de pouvoir initier, avec les publics, un travail sur leur orientation professionnelle
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de la relation entre formation et emploi dans les domaines d'activité les plus significatifs - Connaissance des différents dispositifs de formation de demandeurs d'emploi (Région, Etat, Pôle-Emploi, Partenaires sociaux) - Connaissance des différents outils d'aide à l'orientation professionnelle des demandeurs d'emploi - Connaissance du statut de Stagiaire de la Formation Professionnelle et sensibilisation sur les conséquences, pour les publics, d'une entrée en formation <p>Sessions de demi- journées, organisées par la Mission Formation Emploi à l'échelle des territoires (1 à 2 Unités Territoriales)</p> <p>Information des référents sur l'offre de formations conventionnées de Pôle Emploi et coordination sur les projets de formation des bénéficiaires du RSA orientés parcours social.</p>
Pilotage	Conseil Régional d'Aquitaine
Co-Pilotage Partenaires et acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle Emploi et partenaires sociaux (OPCA...) - Unités Territoriales du Conseil Général - Structures d'Insertion par l'Activité Economique
Résultats attendus	Amélioration des orientations des bénéficiaires vers la Formation Professionnelle Continue
Indicateurs d'évaluation	Evolution du nombre de Contrats d'Engagements Réciproques portant sur la Formation Professionnelle

1-6	FICHE ACTION 1-6
Action Descriptif Calendrier	<p style="text-align: center;">Améliorer la construction des parcours de formation en développant les relations entre acteurs</p> <p>Organiser, dans le cadre de l'animation locale de la Charte Qualité de la Prescription effectuée par la Mission-Formation-Emploi, des séances d'information sur les procédures de prescription vers les actions de formation, destinées aux référents insertion et accompagnateurs socioprofessionnels des Structures d'Insertion par l'Activité Economique.</p> <p>2013 - 2014</p>
Publics cibles	Structures d'accueil et intervenants sociaux
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les Structures d'Accueil, habilitées à prescrire, sur l'intérêt à associer les accompagnateurs sociaux dans l'acte de prescription. - Informer les accompagnateurs sociaux (référents d'insertion, accompagnateurs socioprofessionnels) sur la procédure de prescription et sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans l'accompagnement des publics.
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur le mode de construction des parcours de formation de l'orientation jusqu'à la qualification. - Information sur la Charte Qualité Prescription et l'outil informatisé « Aquitaine-Cap-Métiers » - Sensibilisation des Organismes de Formation au développement de relations fonctionnelles avec les accompagnateurs sociaux avant l'entrée en formation des bénéficiaires du RSA (lors de la phase de recrutement) - Dans le cadre du plan d'action RSA concernant les formations conventionnées de Pôle Emploi, informer les référents des actions mises en œuvre afin d'examiner les projets des personnes repérées, déterminer dans les accompagnements conjoints les publics concernés et les faire participer aux sélections ultérieures <p>Sessions de demi-journées, organisées par la Mission Formation Emploi à l'échelle des territoires (1 à 2 Unités Territoriales)</p>
Pilotage	Conseil Régional d'Aquitaine
Co-Pilotage Partenaires et acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle Emploi et prescripteurs, Organismes de Formation - Unités territoriales du Conseil Général
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux accompagnateurs des bénéficiaires d'être acteurs dans les dispositifs de formation professionnelle (dans un rôle complémentaire à celui attribué aux structures habilitées afin de faciliter l'entrée en formation des publics).
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de prescriptions de formation établies pour les bénéficiaires du RSA - Taux de prescription avec identification d'un référent social pour l'accompagnement de la formation - % de bénéficiaires dans les dispositifs de Formation Professionnelle

1-7	FICHE ACTION 1-7
Action Descriptif Calendrier	<p style="text-align: center;">Adapter l'offre de formation et sécuriser les parcours</p> <p>Adapter les modalités pédagogiques de l'offre de Formation professionnelle et renforcer l'accompagnement social durant la formation</p> <p>2013 - 2014</p>
Publics cibles	<p>Bénéficiaires du RSA</p> <p>Structures d'Insertion par l'Activité Economique, organismes de formation</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et diversifier les actions de formation en s'appuyant sur des mises en situation professionnelles concrètes - Impliquer plus fortement les Organismes de Formation dans les relations avec les professionnels en charge de l'accompagnement social des bénéficiaires en anticipation des difficultés rencontrées lors des parcours de formation - Mieux mobiliser les aides auprès des bénéficiaires durant les parcours de formation
Modalités de mise en œuvre	<p>Interventions conjointes du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général sur les territoires peu pourvus en actions de formation de droit commun pour susciter l'émergence de projets de chantiers formation</p> <p>Instaurer la participation de responsables adjoints dans les instances d'animation de certaines actions de formation (Plateformes métier d'accès à la qualification, compétences clés...)</p>
Pilotage	<p>Conseil Régional</p>
Co-Pilotage Partenaires et acteurs concernés	<p>Conseil Général et autres financeurs de la Formation Professionnelle</p> <p>Organismes de Formation, Structures d'Insertion par l'Activité Economique</p>
Résultats attendus	<p>Augmenter le taux d'accès à une qualification des bénéficiaires du RSA et du maintien de ceux entrés en formation</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification des supports de Chantiers Formation Qualification « Nouvelles Chances » - Diminution du taux d'abandon des bénéficiaires du RSA engagés dans des parcours de formation professionnelle



**Protéger les plus fragiles
et
favoriser leur autonomie**

A - Améliorer la prise en compte des problèmes de santé

2-1	FICHE ACTION 2-1
Action	Créer et mettre en œuvre un comité de coordination départemental d'insertion par la santé
Descriptif	Mise en place d'un réseau médico-social coordonné, favorisant l'information et les liens entre les différents partenaires et établissant des passerelles entre les secteurs : médical, paramédical, social
Calendrier	2013/2014
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs des secteurs médicaux, paramédicaux et sociaux - Bénéficiaires du RSA
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure prise en charge des bénéficiaires en termes d'accès aux soins et à la santé - Permettre une meilleure communication entre les différents professionnels autour de la prise en charge du bénéficiaire en situation de précarité sociale. - Favoriser le travail en réseau - Améliorer la prévention auprès d'un public fragilisé par : dépistages, informations, remobilisation physique - Améliorer l'efficacité des actions engagées - Réduire les inégalités sociales en matière de santé en lien avec les politiques publiques et les territoires
Modalités de mise en œuvre	<p>Réunir les différents acteurs qui œuvrent dans le champ médical, paramédical et social pour favoriser une meilleure identification des compétences et des missions</p> <p>Organiser des actions de prévention partenariales sur les territoires</p> <p>Informers les publics et les professionnels des droits et démarches pour l'accès aux soins</p> <p>Elaborer un guide de l'offre de soins par territoire</p>
Pilotage	Agence Régionale de Santé (ARS) - Conseil Général
Co-Pilotage	CPAM – MSA - MDPH
Partenaires et acteurs concernés	Conseil Départemental de l'Ordre (médecins, chirurgiens dentistes, infirmiers), médecins libéraux et hospitaliers, infirmières, pharmaciens, Permanences d'Accès aux Soins de Santé, Ateliers santé-ville, travailleurs sociaux et médico-sociaux, CCAS, caisses d'assurance maladie (CPAM, MSA), associations d'usagers et celles œuvrant dans le champ des addictions...
Résultats attendus	<p>Meilleure prise en charge de la santé</p> <p>Facilitation du travail des différents acteurs, meilleure connaissance et prise en compte respectives des spécificités « métier » de chacun, volonté d'efficacité</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de réunions du Comité de coordination</p> <p>Qualité du partenariat</p>

2-2	FICHE ACTION 2-2
Action	<i>Développer l'accès aux bilans de santé en coordonnant et en organisant les programmations</i>
Calendrier	2013/2014
Publics cibles	Bénéficiaires du RSA
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les inégalités sociales de santé - Permettre l'accès au bilan de santé pour favoriser l'accompagnement de l'ensemble des habitants du territoire et surtout de ceux qui sont le plus éloignés géographiquement et dépourvus de moyens de locomotion
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Désigner un correspondant territorial relayant l'offre EPS (Examen Périodique de Santé), assurant la centralisation des demandes et les transmettant au CES (Centre d'Examens de Santé), ce dernier assurant l'organisation et la prise en charge du transport en bus - Organiser des transports pour accéder aux Bilans de santé - Coordonner les dates avec les organismes de formation du Programme Régional de Formation, les Missions Locales et les Structures d'Insertion par l'Activité Economique
Pilotage	CES (Centre d'Examens de Santé) de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Co-Pilotage	Missions Locales – Conseil Général – Mutualité Sociale Agricole
Partenaires et acteurs concernés	Partenaires locaux du champ médical et social Structures d'Insertion par l'Activité Economique CCAS Conseil régional Organismes de formation
Résultats attendus	Rééquilibrage géographique de l'offre départementale en termes d'accès aux bilans de santé
Indicateurs d'évaluation	Cartographie des communes de provenance des bénéficiaires de l'Examen Périodique de Santé

2-3	FICHE ACTION 2-3
Action	<i>Favoriser la formation des intervenants sociaux à l'évaluation des problématiques psychologiques</i>
Calendrier	2013/2014
Publics cibles	Référénts insertion et intervenants sociaux
Objectifs	<p>Favoriser une meilleure prise en compte des bénéficiaires du RSA présentant des troubles psychologiques, voire psychiatriques</p> <p>Aider et soutenir les travailleurs sociaux, infirmières et intervenants du champ de l'insertion à prendre en charge ce public : accueil, suivi, orientation, repérage des situations à risques</p> <p>Aider ce public à s'inscrire dans un parcours d'insertion</p>
Modalités de mise en œuvre	<p>Mise en place d'un cursus court de sensibilisation à la pathologie psychiatrique</p> <p>Instauration d'un espace de parole pour les travailleurs sociaux, pour un soutien dans l'analyse des situations</p> <p>Formation des intervenants relative aux problématiques psychologiques et psychiatriques</p>
Pilotage	Conseil Général
Co-Pilotage	Agence Régionale de Santé Centres Hospitaliers
Partenaires et acteurs concernés	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie CCAS IREPS Ateliers Santé Ville...
Résultats attendus	Favoriser une meilleure communication et compréhension entre bénéficiaires du RSA et professionnels
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'inscriptions aux formations mises en place</p> <p>Nombre de participations aux groupes de parole</p>

B - Permettre la mobilité des personnes

2-4	FICHE ACTION 2-4
Action	<i>Identifier l'offre territoriale</i>
Descriptif	Etablir un inventaire des aides et des dispositifs existants mais qui ne sont pas toujours bien connus du public et des professionnels
Calendrier	2013 – 2014
Publics cibles	Bénéficiaires du RSA Professionnels de l'insertion et du social
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre accessible et plus lisible l'offre globale de transport sur le territoire départemental - Mieux informer les bénéficiaires et les professionnels des aides et des dispositifs existants - Repérer les manques et établir un inventaire des besoins de transport
Modalités de mise en œuvre	Recenser les dispositifs et actions de mobilité présents sur tout le département Recenser et qualifier les besoins non couverts
Pilotage	Conseil général
Co-Pilotage	Etat - Services du Conseil général
Partenaires et acteurs concernés	Structures d'Insertion, Communautés d'Agglomérations, Intercommunalités, Missions Locales, Conseil régional, CCAS
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'autonomie des personnes dans leur recherche d'informations et d'outillage pour la mobilité - Donner plus de lisibilité aux outils existants afin de mieux les mobiliser
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires mobilisés - Nombre d'actions et de dispositifs recensés

2-5	FICHE ACTION 2-5
Action Descriptif Calendrier	<p style="text-align: center;">Formaliser l'offre par des outils de communication variés</p> <p>Réalisation d'un document support (guide / plaquette / support numérique) de la mobilité présentant l'offre et les aides aux déplacements</p> <p>2013 – 2014</p>
Publics cibles	<p>Bénéficiaires du RSA</p> <p>Acteurs de l'insertion</p>
Objectifs	<p>Rendre accessible et plus lisible l'offre globale de transport sur le territoire départemental</p> <p>Permettre de mieux renseigner les personnes sur les outils de déplacement</p>
Modalités de mise en œuvre	<p>A partir du recensement de l'offre globale de transport, construction d'outils de communication accessibles à tous les publics et acteurs concernés</p>
Pilotage	<p>Conseil général</p>
Co-Pilotage	<p>Etat - Services du Conseil général</p>
Partenaires et acteurs concernés	<p>Ensemble des acteurs / prescripteurs d'aide à la mobilité</p>
Résultats attendus	<p>Création d'outils de communication</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'outils créés et/ou actualisés</p>

2-6	FICHE ACTION 2-6
Action Descriptif Calendrier	<p style="text-align: center;">Développer une offre coordonnée des services et des outils de mobilité</p> <p>Mise en œuvre d'une coordination des dispositifs présents sur tout le territoire : auto-écoles sociales, mise à disposition de deux roues et de véhicules, 3 garages sociaux en complément des services publics</p> <p>2013 - 2014</p>
Publics cibles	<p>Bénéficiaires du RSA</p> <p>Structures et organismes gérant des dispositifs mobilité</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter des réponses adaptées aux besoins des publics - Mobiliser de façon coordonnée et réactive l'offre existante dans sa complémentarité - Mieux coordonner les dispositifs et services existants ainsi que les interventions des prescripteurs - Réfléchir à la possibilité de mise en œuvre d'une plate forme mobilité
Modalités de mise en œuvre	<p>Collecte de l'information, de l'identification des outils de tous les partenaires</p> <p>Réflexion sur des procédures communes de mobilisation des outils</p> <p>Réflexion sur des mutualisations territoriales</p> <p>Etude de la faisabilité d'une plateforme mobilité</p>
Pilotage	<p>Conseil général</p>
Co-Pilotage	<p>Etat, Conseil régional Aquitaine, UDCCAS</p>
Partenaires et acteurs concernés	<p>Ensemble des acteurs / prescripteurs d'aide à la mobilité</p> <p>Autorités organisatrices des transports</p>
Résultats attendus	<p>Coordination et mutualisation de l'information et des outils de mobilité</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nouveaux modes de coopération entre prescripteurs et entre acteurs</p>



**Coordonner et favoriser
l'insertion
des bénéficiaires**

A - Améliorer les dispositifs par l'information et la communication

3-1	FICHE ACTION 3-1
Action	<i>Expérimenter de nouveaux modes de communication</i>
Descriptif	Mettre en place sur certains territoires des expérimentations de nouveaux modes de communication (phoning, SMS, courriel...)
Calendrier	2013 - 2014
Publics cibles	Bénéficiaires du RSA
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les modes de communication à destination des usagers en fonction de leur efficacité et permettre un relais complémentaire de ceux pratiqués aujourd'hui (ex : courriers) - Renforcer l'efficacité de la communication actuelle (formelle et souvent contrainte) par des modes alternatifs
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les territoires concernés par l'expérimentation - Sélectionner les informations et les procédures à transmettre par les nouveaux outils - Tester la mise en œuvre - Procéder à une évaluation comparée des différentes modalités de communication
Pilotage	Conseil général
Co-Pilotage	CAF, MSA, Pôle Emploi
Partenaires et acteurs concernés	Les Unités Territoriales concernées Référents insertion, bénéficiaires CCAS
Résultats attendus	Amélioration de l'information et de la communication auprès des usagers
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de retour des documents sollicités et de rendez vous honorés - Enquête de satisfaction auprès des usagers et des acteurs

3-2	FICHE ACTION 3-2
Action Descriptif Calendrier	<p style="text-align: center;">Unifier et clarifier les procédures du dispositif RSA</p> <p>Formaliser une procédure de référence permettant une meilleure compréhension du dispositif</p> <p>2013 -2014</p>
Publics cibles	Référents insertion Personnels CAF et MSA Bénéficiaires du RSA
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la lisibilité du dispositif pour les usagers - Permettre une meilleure compréhension du dispositif en rendant possible l'élaboration de documents communs (courriers etc) ainsi qu'un glossaire et des plaquettes eux aussi partagés - Travailler à la mutualisation des documents de communication des différents partenaires - Clarifier le rôle de chaque intervenant par une communication ciblée
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement de l'ensemble des procédures en cours - Mise en place d'un groupe de travail réfléchissant à la rédaction d'une procédure plus formalisée et ou simplifiée - Rédaction de courriers-types communs - Constitution de modèles de plaquettes et de glossaires résultant de la mise en place d'une procédure formalisée
Pilotage	Conseil général
Co-Pilotage	CAF – MSA – Pôle Emploi
Partenaires et acteurs concernés	Unités Territoriales CCAS Structures d'Insertion par l'Activité Economique
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure compréhension et connaissance du dispositif par les usagers - Création d'un « pack » communication
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête de satisfaction auprès des usagers - Taux d'amélioration de la prise en charge du traitement des dossiers

3-3	FICHE ACTION 3-3
Action	<i>Mettre en place une coordination départementale</i>
Descriptif	Animation territoriale et actions d'information à destination des acteurs permettant ainsi une meilleure coordination des acteurs et des dispositifs
Calendrier	2013 - 2014
Publics cibles	Les acteurs de l'insertion et du social et bénéficiaires du RSA
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'efficacité du dispositif par la connaissance, la coordination et l'information - Contribuer à l'amélioration de la lisibilité du dispositif - Permettre un échange d'informations entre les acteurs
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Appui sur les instances existantes pour organiser la coordination et le partage d'informations - Mise en place d'un espace d'information partagée sur les missions et le rôle de chacun
Pilotage	Conseil général
Co-Pilotage Partenaires et acteurs concernés	Direccte, DDCSPP, CCAS CAF MSA Pôle Emploi Conseil régional
Résultats attendus	Meilleure connaissance du rôle de chaque acteur Meilleure compréhension et utilisation des dispositifs
Indicateurs d'évaluation	Nombre de partenaires mobilisés

B - Mieux faire connaître et rendre lisibles les actions d'insertion

3-4	FICHE ACTION 3-4
Action	<i>Mettre en place une communication départementale</i>
Descriptif	Création d'un groupe permettant la diffusion d'informations en vue de la connaissance et de la valorisation d'expériences d'insertion
Calendrier	2013 - 2014
Publics cibles	Acteurs de l'insertion Bénéficiaires du RSA
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux bénéficiaires de mieux connaître les rôles de chacun - Valoriser certaines expériences ou pratiques
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de pilotage - Choix d'un support (papier, internet) et de la périodicité de diffusion - Cibler certains évènements pour en assurer la promotion (ex : mois de l'ESS)
Pilotage	Directe
Co-Pilotage	Conseil régional Pôle Emploi CAF MSA Conseil général
Partenaires et acteurs concernés	Structures d'Insertion par l'Activité Economique DDCSPP
Résultats attendus	Connaissance partagée des actions mises en place au niveau départemental et local Meilleure lisibilité des actions et dispositifs
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'actions recensées Nombre d'acteurs engagés

3-5	FICHE ACTION 3-5
Action	Associer les usagers à l'évaluation des dispositifs
Descriptif	Mise en place d'une expérimentation de groupes de travail sur l'évaluation avec la participation des usagers
Calendrier	2013 - 2014
Publics cibles	Bénéficiaires du RSA
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'évaluation des dispositifs par les bénéficiaires - Mesurer la connaissance des bénéficiaires sur l'ensemble des mesures, dispositifs et interlocuteurs - Mesurer la perception des bénéficiaires sur leur parcours d'insertion - Tendre à améliorer les dispositifs : RSA et Insertion
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des modalités de la participation et du recueil des observations des bénéficiaires - Organisation de groupes de travail sur les territoires retenus - Mise en œuvre des étapes de la participation - Traitement des observations et des propositions des usagers
Pilotage	Conseil général
Co-Pilotage	Pôle Emploi, CAF, MSA, Direccte
Partenaires et acteurs concernés	Les Unités Territoriales concernées Référents insertion, Structures d'Insertion par l'Activité Economique Usagers
Résultats attendus	Meilleure perception et compréhension des dispositifs Participation des usagers à l'évaluation des dispositifs Adaptation des dispositifs
Indicateurs d'évaluation	Nombre de BRSA associés Nombre de réunions de travail usagers Nombre de mesures et propositions retenues

INSTANCES DE SUIVI

Les présents signataires s'engagent également à :

- déterminer conjointement un processus de coordination, dans une recherche de facilitation des parcours d'insertion,
- mobiliser des compétences, des modes d'actions et des moyens pour la mise en œuvre des actions. Chaque institution, pilote dans son domaine de compétences, s'engage à agir en complémentarité avec les autres acteurs,
- développer une dynamique locale pour impulser des partenariats au plus près des préoccupations des allocataires du RSA ,
- Instaurer un mode d'animation partagée.

Pour cela :

→ **Le Comité de pilotage** constitué aura pour objet de :

- prendre des décisions concertées dans le champ de l'insertion, fondées sur une analyse partagée, dans les limites des enveloppes annuelles votées par les financeurs et des moyens dédiés par chaque partenaire,
- coordonner les différents dispositifs,
- valider les actions à leurs différents niveaux de réalisation.

Ce comité de pilotage, présidé par le Président du Conseil général ou son représentant, est constitué des membres signataires du PTI. Il se réunit au minimum une fois par an. Il pourra convier, le cas échéant, d'autres partenaires pour présenter, en particulier, une action.

Des partenaires, qui n'en sont pas signataires initialement, pourront y être associés s'ils souhaitent contribuer à sa mise en œuvre.

→ **Le Comité technique de coordination** et de suivi sera là pour :

- appuyer les conduites d'actions,
- assurer le suivi des actions engagées,
- valider l'avancement technique des actions,
- définir les articulations opérationnelles pour les actions prévues au PTI,
- rendre compte devant les instances décisionnaires de l'avancée technique des actions.

Ce comité est composé de techniciens des partenaires signataires. Il fait le lien et veille à l'implication continue des acteurs. Il réunit les pilotes des actions tous les semestres.

→ **Les Pilotes des actions** assureront :

- la mise en œuvre des actions,
- la facilitation de l'avancement des travaux,
- la mise en place de l'évaluation et son exécution.

Au cours de la période 2013-2014, le PTI pourra faire l'objet d'adaptation ou de modification par avenant. Celui-ci ou ceux ci sera ou seront présenté(s) en Comité de Pilotage et en Assemblée départementale.

Fait à Périgueux le

15 JUL 2014

Le Président du Conseil Général de la Dordogne

Bernard CAZEAU



Le Président du Conseil Régional d'Aquitaine

Alain ROUSSET



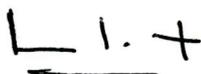
Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé

Michel LAFORCADE



Le Directeur de la CAF

Michel BEYLOT



La Présidente de l'UDCCAS

Sylvie REINHART



Le Préfet de la Dordogne

Jacques BILLANT



Le Directeur de Pôle Emploi Dordogne

Abdelhak NACHIT



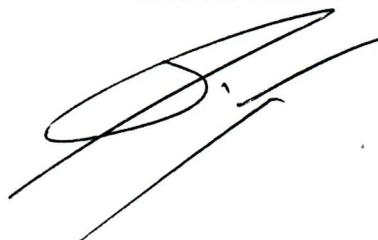
Le Directeur de la CPAM

Bernard SERVAUD



Le Directeur de la MSA

Bernard BLOUIN





LES ENGAGEMENTS (texte complet)

Le CONSEIL GENERAL au titre de ses missions obligatoires ou volontaires de solidarité et d'action sociale de proximité avec le Revenu de Solidarité Active (RSA) et l'insertion des bénéficiaires du RSA mais également ses différentes missions sur le logement, le handicap, l'action sociale, la Protection Maternelle et Infantile, la Politique de la Ville, l'Economie Sociale et Solidaire et les MASP.

Le pacte territorial s'inscrit en adéquation avec ses orientations stratégiques pour faire évoluer ses moyens d'intervention et équilibrer l'offre d'insertion visant à améliorer les dispositifs et actions au service des parcours d'insertion, à renforcer l'insertion socioprofessionnelle et l'accès à l'emploi, à renforcer la solidarité et à travailler sur les fragilités, ainsi qu'à améliorer le pilotage, l'animation et l'évaluation des actions d'insertion

Plus spécifiquement les dispositifs ou actions suivantes pourront être mobilisés :

- Le RSA et l'insertion :

- l'accueil, l'information et l'instruction des demandes de RSA auprès des Centres médico-sociaux départementaux et des Maisons du Département,
- la mise en œuvre du dispositif d'orientation,
- la mobilisation des référents de parcours du Conseil Général : référents d'insertion pour accompagner les bénéficiaires du RSA dans la définition, l'établissement et la réalisation de leur parcours d'insertion,
- le suivi des parcours d'insertion et la centralisation des données pour le public relevant d'un accompagnement du Conseil Général,
- la mise en œuvre du **Programme Départemental d'Insertion** grâce au Fonds Départemental d'Insertion et au Fonds Social Européen, avec des actions à visée sociale, professionnelle, de santé et des aides individuelles pour l'activation, l'amélioration et la sécurisation des parcours d'insertion,
- la mobilisation des contrats aidés avec une prescription et une contribution financière du département,
- la mobilisation de l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi départementale,
- le pilotage des équipes pluridisciplinaires,
- le traitement des décisions d'opportunité ainsi que les recours et contentieux

- Le logement :

- le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), avec notamment le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,
- le Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile (PDAHI),
- le Plan Départemental de l'Habitat (PDH), qui répondent aux besoins, en particulier en coordination avec les services de l'Etat et le réseau associatif pour faciliter le maintien au domicile (adaptation du logement, aides pour des impayés liés au logement, prévention des expulsions locatives) et rechercher un logement adapté aux besoins et aux moyens.

Les gens du Voyage : Schéma Départemental des gens du voyage

Le handicap : Schéma Départemental en faveur des personnes handicapées

L'action sociale : Le Département développe l'action sociale de proximité avec les équipes médico-sociales du Conseil Général qui agissent au plus proche des attentes et des besoins des populations en prenant en compte la spécificité géographique et sociale des territoires.

La PMI : Le Département a pour mission de protéger les enfants et les familles et d'aider les parents dans leur rôle éducatif. La Protection Maternelle et Infantile, les Centres d'action Médico-sociale à l'Enfance mettent en œuvre un ensemble d'actions diversifiées

L'Economie Sociale et Solidaire : Aide aux dispositifs d'insertion professionnelle pour soutenir l'emploi et le développement des entreprises. De plus soutien aux Espace Economie Emploi, action d' l'accompagnement des créateurs et promotion de contrats CI-RMA pour des bénéficiaires du RSA.

Les MASP : Mesures d'Accompagnement Sociales Personnalisées

La Politique de la Ville : actions soutenues dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale

L'ETAT et plus particulièrement :

- L'Unité Territoriale de la Dordogne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Unité Territoriale 24 de la **Direccte** Aquitaine), au titre de ses compétences en matière d'emploi et de développement des compétences, notamment de pilotage de l'offre d'insertion par l'activité économique et d'animation du service public de l'emploi.

Le pacte territorial s'inscrit en adéquation avec les orientations stratégiques de la Direccte Aquitaine visant à faciliter l'accès et le retour à l'emploi, à accompagner les mutations économiques et le développement de l'emploi et à améliorer la qualité de l'emploi et des relations de travail.

Plus spécifiquement les dispositifs ou actions suivantes pourront être mobilisés :

- les contrats aidés,
- le dispositif de l'Insertion par l'Activité Economique
- la Nouvelle Aide aux demandeurs d'emploi et Créateurs d'Entreprise : NACRE
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (**DDCSPP**), au titre de sa compétence en matière de mise en œuvre des politiques de cohésion sociale de l'État.

Le pacte territorial s'inscrit en adéquation avec les orientations stratégiques et les programmes de la DDCSPP relatives à la lutte contre les exclusions et les discriminations, notamment en matière de fonction sociale du logement, de politique de la ville, de protection des populations vulnérables et de soutien à la vie associative visant à lever les freins à l'emploi, à favoriser l'accès à l'emploi et à accompagner vers et dans l'emploi.

Plus spécifiquement les dispositifs ou actions suivantes pourront être mobilisés :

- **La Politique de la ville :** contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et leurs avenants sur des quartiers de Bergerac, Périgueux, Coulounieix-Chamiers et Boulazac.
Actions liées à l'emploi et au développement économique, à l'éducation à la prévention de la délinquance et à la santé (ateliers santé ville...)
Recrutement de proximité sur des postes d'adultes-relais et en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi « ville »

La REGION Aquitaine, au titre de ses compétences en matière de formation professionnelle continue, de développement économique et emploi et de soutien volontariste en faveur des Structures d'Insertion par l'Activité Economique et de l'Economie Sociale et Solidaire.

Le pacte territorial poursuit notamment des objectifs d'amélioration de l'adéquation de l'offre régionale de formation aux besoins des territoires, des publics de l'insertion et des employeurs, et de meilleur accès à celle-ci par les publics concernés. Il s'agit plus particulièrement de donner aux aquitains les moyens d'une orientation choisie, de développer l'accès à la formation pour tous et de répondre aux besoins de l'économie et des territoires.

Plus spécifiquement les dispositifs ou actions suivantes pourront être mobilisés :

- Le Programme Régional de Formation Actions Structurelles :

Près de 2000 places de formation offertes sur le département pour les demandeurs d'emploi sur des actions contribuant :

A l'aide à l'orientation professionnelle des jeunes suivis par les Missions Locales

A l'accès aux savoirs de bases et aux compétences clés

A l'accès aux compétences recherchées localement et à la qualification

- L'Appui aux initiatives territoriales de formation :

Une centaine de places dans des actions de formations initiées dans les territoires et soutenues par le CRA sous forme de subventions (dont les Chantiers formation qualification nouvelle chance)

- Les Aides individuelles à la formation « chèques qualification » :

Environ 250 parcours de formation de demandeurs d'emploi du département aidés

- Le Soutien de projets locaux en réponse aux différents appels à projet lancés par la Région : Innovation, Accompagnement mutations économiques, Formation des salariés de l'Insertion par l'Activité Economique, Lutte contre les discriminations

- PARIE : Plan d'Appui Régional à l'Insertion par l'Economique

7 orientations stratégiques, 20 mesures dans le cadre d'un plan d'action global en faveur de l'insertion par l'activité économique en Aquitaine, représentant en 2011, 2,5 millions d'euros de budget.

PÔLE EMPLOI, au titre des responsabilités qui lui ont été confiées par la loi RSA en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, et en sa qualité d'opérateur public chargé de l'orientation professionnelle des demandeurs d'emploi et de la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les employeurs. Plus particulièrement l'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi, le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés, l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement, la prospection du marché du travail en allant au-devant des entreprises, l'aide aux entreprises dans leurs recrutements.

Le pacte territorial poursuit notamment un objectif de meilleure mobilisation de l'offre de prestations et de formation de Pôle emploi à destination des bénéficiaires du RSA, à assurer un accès aux différents services par une organisation compréhensible et adaptée aux besoins des clients, à garantir une relation personnalisée et efficace pour un service de qualité et à répondre aux besoins par une gamme de services complète et adaptée, du premier contact au suivi dans l'emploi.

Plus spécifiquement les dispositifs ou actions suivantes pourront être mobilisés :

- Favoriser l'entrée en formation conventionnée des Bénéficiaires du RSA, en particulier la remobilisation et dynamisation de la recherche d'emploi, l'adaptation à l'emploi.

- **Accompagner vers l'emploi les Bénéficiaires du RSA d'orientation socioprofessionnelle** : dans le cadre d'une convention dédiée avec le Conseil général, affectation de 6,8 équivalents temps plein, chargés de renforcer les moyens du dispositif territorial d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

- **Entrée en Suivi des Bénéficiaires du RSA orientés Pôle Emploi** : réunir les BRSA concernés, pour un atelier dont l'objectif premier est de faire le lien entre l'orientation RSA et le suivi pôle emploi.

- **Suivi des Bénéficiaires du RSA orientés Pôle Emploi** : Analyse locale (par site) des principaux freins, recherche des ressources locales pour travailler sur chacun d'eux, négociation de procédures d'intervention.

- **Favoriser l'entrée en Contrats d'Accompagnement à l'Emploi des Bénéficiaires du RSA (hors S.I.A.E)** : accès des BRSA à cette mesure d'insertion si nécessaire, en dehors des ACI où ils sont majoritairement pris en charge par le Conseil Général.

L'AGENCE REGIONALE de SANTE (ARS), au titre de ses compétences en matière de santé publique et d'organisation de l'offre de soins.

Le pacte territorial s'inscrit dans la logique poursuivie par l'ARS en matière de renforcement de l'ancrage territorial des politiques de santé et de lutte contre les inégalités de santé sur le territoire.

Plus spécifiquement les dispositifs ou actions suivantes pourront être mobilisés :

- le PRAPS
- les actions en matière de prévention-promotion de la santé notamment dans le cadre de la santé mentale, les addictions, les déterminants des maladies chroniques (nutrition, activité physique, éducation à la vie sexuelle et affective
- les actions en matière d'habitat indigne
- favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA à la prévention et aux soins par le biais des PASS

La CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE de la Dordogne (CPAM), au titre de ses compétences en matière de santé publique et d'action sanitaire et sociale et plus particulièrement la garantie de l'accès aux soins des assurés et la réduction des inégalités de santé.

Le pacte territorial poursuit notamment les orientations visant à favoriser l'accès aux droits et aux soins des populations les plus fragiles et à intégrer la lutte contre les inégalités de santé dans les programmes de prévention.

Plus spécifiquement les dispositifs ou actions suivantes pourront être mobilisés :

- **Le Centre examen de santé :**

- **Examen Périodique de Santé (E.P.S.)** modulé selon l'âge, le sexe, les antécédents personnels et familiaux, les facteurs de risque socio-professionnels et environnementaux : biologie sanguine et urinaire, sérologies * (VIH, VHB, VHC), natrémie*, kaliémie*, calcémie*, ferritinémie*, TSH*, PSA*, ECG, examen bucco-dentaire, consultation gynécologique (frottis cervico-vaginal*), consultation de médecine générale,

- **Education à la santé** (hygiène bucco-dentaire, nutrition, activité physique, lombalgies, troubles du sommeil),

- **Education thérapeutique** (maladie coronarienne)
- **Sevrage tabagique**

La MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA), au titre de ses compétences en matière de politique d'action sociale agricole et de gestion de la protection sociale légale en direction des exploitants et salariés du secteur agricole, ainsi que de référencement social des bénéficiaires du RSA non salariés du secteur agricole.

Le pacte territorial poursuit notamment des objectifs de meilleure appréhension des besoins dans le cadre d'une politique d'Action Sanitaire et Sociale et d'emploi et compétences du secteur agricole ainsi que d'amélioration de la cohérence globale de l'offre d'accompagnement vers et dans l'emploi pouvant être mobilisée dans ce secteur d'activité.

Plus spécifiquement les dispositifs ou actions suivantes pourront être mobilisés :

- **Accompagnement individuel auprès des ressortissants MSA rencontrant des difficultés** qui nous sont signalés par les services de la caisse et/ou par les élus MSA, la Chambre d'Agriculture, la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention...

- **Actions collectives** en direction des ressortissants agricoles en particulier : exemple d'action

- Autour de la prise de retraite pour les Exploitants Agricoles à partir de 58 ans
- Autour de la santé pour les Non Salariés Agricoles et les Salariés en arrêt maladie de plus de 6 mois, en attente d'une décision de Pension d'Invalidité etc...

- **Actions d'animation en milieu rural** qui s'adressent à tout public agricole ou non. Exemple : Actions de « remobilisation », de prévention de l'exclusion : confiance en soi, prise de parole... autour des repas et du budget, parentalité...

- **3 CDST** (Contrat de Développement Social sur les Territoires) sur les cantons d'Issigeac, de Savignac les Eglises et du Pays de Hautefort. C'est une démarche de prise en compte de l'ensemble des besoins des habitants (diagnostic partagé et participatif). Avec constitution de groupes de travail (habitants, organismes, élus) pour l'élaboration de réponses collectives et d'actions à mettre en place, pour « agir ensemble pour un mieux vivre ».

- **Accompagnement des salariés agricoles saisonniers et/ ou demandeurs d'emploi** souhaitant travailler dans l'agriculture :

Les différents services de la MSA gestion et social : afin de faciliter l'installation la MSA informe sur les différents statuts existants et propose un calcul fictif des cotisations dues correspondantes.

La CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF), dans le cadre de ses compétences relevant des missions générales de la CAF :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations enfants- parents.
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale, et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Et au regard de ses compétences en matière d'action sociale familiale et de gestion de l'allocation RSA.

Le pacte territorial s'attache notamment à améliorer la qualité de l'accueil et de l'information apportée aux nouveaux entrants dans le dispositif RSA sur les droits et devoirs associés à la perception de l'allocation RSA, à assurer le versement du RSA, à accompagner les bénéficiaires les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale, à accompagner le parcours d'insertion sociale pour faciliter le retour ou le maintien dans l'emploi des personnes et des familles monoparentales ayant des jeunes enfants à charge.

Plus spécifiquement les dispositifs ou actions suivantes pourront être mobilisés :

- **Accueil personnalisé** des bénéficiaires du RSA et accueil social des allocataires confrontés à des changements familiaux susceptibles de fragiliser leur situation (veuvage, séparation, naissance, maladie, RSA majoré pour isolement)

- **Projets collectifs** : dans le cadre de la convention de travail social signée entre le Conseil Général et la CAF, les agents de développement, en concertation avec les travailleurs sociaux du Conseil général ou de la Mutualité Sociale Agricole, développent des actions collectives en direction de ces publics.

- **Soutien et financement des dispositifs de droit commun** (accueil des enfants en crèche, accueil de loisirs, actions parentalité, accueil des familles par les centres sociaux...)

- **5 Conventions Territoriales Globales** qui associent l'ensemble des habitants sur des projets locaux sur : Communauté de communes du Bergerac Pourpre, Communauté de communes Sarlat et Périgord noir, Communauté de communes du Verteillacois, Ville de Périgueux, Communauté d'Agglomération Périgourdine.

L'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS), au regard de ses compétences en matière d'action sociale.

Le pacte territorial s'inscrit en adéquation avec les orientations des collectivités territoriales relatives à la lutte contre les exclusions, notamment en matière de logement, de politique de la ville, de protection des populations vulnérables.

Plus spécifiquement les dispositifs ou actions suivantes pourront être mobilisés :

- Prise en charge sur un point financier et alimentaire
- Mise en commun des moyens avec les différents partenaires sociaux du département, (Croix rouge, Restos du cœur, CIAS)
- Election de domicile

Les signataires du PTI s'engagent avec pour objectif d'inscrire chaque bénéficiaire du RSA dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle qui permettra de le stabiliser durablement dans l'emploi et la vie sociale et assurer ainsi son autonomie.

La Dordogne et ses partenaires renforcent ainsi leur collaboration pour une meilleure intégration des dispositifs d'insertion au sein des politiques publiques.

Ce premier PTI aura vocation à s'enrichir au fil du temps de nouvelles actions. Ce pacte fera l'objet dans une deuxième phase de déclinaisons locales, les Pactes locaux, de manière à promouvoir une politique d'insertion locale concertée avec tous les acteurs œuvrant de près ou de loin dans ce champ de l'insertion.

QUESTIONNAIRE USAGERS / RSA

Je suis : Un homme Une femme

Mon âge : Moins de 25 ans De 26 à 40 ans De 41 à 50 ans De 51 à 67 ans

Je suis : Seul (e) : En couple :

J'ai des enfants : 0 1 2 3 4 5 6 7 ou plus

Je suis locataire de mon logement hébergé propriétaire autre

1 - Quand vous avez déposé votre dossier RSA, quelles étaient vos attentes ? :

Plusieurs réponses possibles

- Des ressources financières
 - Un accompagnement
 - Une aide pour l'emploi
 - La CMU
 - Autre
- (précisez)

2 - Les démarches que vous avez effectuées pour votre demande RSA vous ont-elles parues ? :

- Simples
- Complicées
- Très compliquées
- Ne sait pas

3 - Le délai pour obtenir le RSA vous a-t-il paru ? :

- Assez rapide
- Plutôt long
- Très long

4 - L'information que vous avez reçue sur le RSA vous a-t-elle parue ? :

- Utile
- Compréhensible
- Insuffisante
- Incompréhensible
- Autre

5 - Connaissez-vous votre référent unique : OUI NON Ne sait pas

6 - Avez-vous un Contrat d'Engagement Réciproque ou un Projet Personnalisé d'Accompagnement à l'Emploi : OUI NON Ne sait pas

7 - Si OUI, quelle action y est inscrite ?

8 - Pensez-vous, dans ce cadre, bénéficier d'un suivi personnel :

OUI NON Ne sait pas

9 - Avez- vous des difficultés qui rendent compliquées vos recherches d'emploi :

NON OUI

- Santé
- Logement
- Mobilité, déplacements
- Garde d'enfants
- Manque de formation
- Autres

10 - Avez-vous bénéficié d'une ou plusieurs actions d'insertion : OUI NON

11 - Si OUI, laquelle ou lesquelles ?

- Atelier de remobilisation
- Atelier et Chantier d'Insertion
- Dans quel domaine
- Accompagnement : Social Santé Logement Formation
- Aide à l'emploi vers une entreprise
- Contrat aidé
- Aide individuelle
- Autre

12 - Que vous a apporté cette ou ces actions ? :

- Une expérience
- Une découverte de métiers
- Une vie de groupe
- La résolution d'un problème : Santé Mobilité Logement Formation
- Une étape vers l'emploi
- Une sécurité
- Des revenus supplémentaires
- Autre

13 - Quels sont pour vous les aspects négatifs de cette ou de ces actions ? :

- Trop courtes trop longues
- Pas de débouché
- Trop éloignées de chez moi
- Activités trop physiques
- Activités sans intérêt
- Perte du RSA
- Autre

14 - Qu'avez-vous apprécié dans les services proposés dans le cadre de votre RSA ? :

- L'accueil
- L'écoute
- La disponibilité
- L'accompagnement
- Les propositions
- Autre

15 - Inversement que n'avez-vous pas apprécié ?

- Les démarches administratives
- Les justificatifs à fournir
- L'attente
- L'éloignement du lieu

- Les contrôles
- La suspension de l'allocation
- Autre

16 - Quelles améliorations souhaiteriez-vous concernant :

- L'allocation RSA
- Les actions d'insertion
- L'accompagnement
- Les aides individuelles

17 - Avez-vous des remarques, suggestions, questions :

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire et d'aider ainsi à l'amélioration du service rendu



Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention
Pôle RSA - Lutte contre l'exclusion
Cité administrative Bugeaud - CS 70010 - 24016 Périgueux cedex
Tél. : 05 53 02 28 03 - Fax : 05 53 02 28 08